

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Sartonais Valinco Taravo

ENTRE

La Communauté de communes du Sartonais Valinco Taravo

Représentée par Monsieur Mozziconacci José-Pierre, président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28/06/2021

Ci-après désigné par « le territoire »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pascal Lelarge, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence des maires de la communauté de communes

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ; dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Sartenais-Valinco-Taravo autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

En outre, il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Sartenais-Valinco-Taravo et ses partenaires souhaitent établir un Contrat de Relance et de Transition Écologique afin de renforcer la cohérence territoriale de cette intercommunalité rurale traversée par une route nationale sur l'axe nord-sud.

Le Sartenais Valinco Taravo, un territoire d'interface marqué par quatre polarités

Baigné par les vallées du Taravo, du Rizzanese et de l'Ortolo, bordé par les montagnes de l'Alta-Roca à l'Est et celles de Cagna au Sud, le Sartenais-Valinco-Taravo constitue une interface, structurée autour de quatre centralités, entre le territoire du grand Ajaccio et le Sud-Corse. Composé de 18 communes à dominante rurale (22 habitants/ km² pour 11551 habitants), ce territoire est traversé par la route territoriale (RT) 20 et desservi par le port de Propriano. Ces infrastructures assurent l'articulation du territoire avec le continent, la Sardaigne et les deux grands pôles d'attractivité régionaux que sont Ajaccio et Porto-Vecchio. Les communes de Sartène et Propriano, reconnues comme des pôles urbains secondaires par le PADDUC, et les communes d'Olmeto et de Petreto-Bicchisano, qualifiées de pôles de proximité, structurent le territoire et concentrent la population. Ces quatre communes, toutes situées sur la RT20, garantissent un maillage en termes de services et d'emploi. Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile est de 31 minutes pour l'ensemble des habitants (INSEE, 2012). Sartène abrite notamment un lycée agricole professionnel, un hôpital de proximité et des services administratifs de l'État et de la Collectivité de Corse.



En outre, l'ensemble de l'EPCI est situé dans la zone d'emploi de Propriano (INSEE, 2020). La relative auto-suffisance du territoire est confirmée par l'enquête déplacement des ménages (AUE/CEREMA, 2019). En effet, la mobilité est majoritairement interne au territoire et concentrée autour, ou vers, le golfe du Valinco et le Sartenais. Les déplacements d'échange se font principalement vers le pays ajaccien pour des besoins spécifiques, et pour l'emploi pour le secteur Taravo – Porto Pollo. Afin de renforcer cette structure territoriale, Sartène, Propriano, Olmeto, Petreto-Bicchisano ont signé une Opération de Revitalisation du Territoire en 2018 avec l'État, complétée pour Propriano et Sartène par une adhésion au programme national Petite Ville de Demain en 2021.

Cette organisation territoriale est marquée par la densité de la circulation routière sur la RT20 et par un relatif enclavement des 13 communes non desservies par cet axe. Les déplacements internes et externes se font essentiellement en voiture. En outre les nombreux poids lourds, notamment à destination du centre d'enfouissement des déchets de Viggianello, génèrent des nuisances ayant conduit à la création d'une déviation à Propriano en 2018. Le désenclavement des territoires du Sartenais-Valinco-Taravo passe par une politique ambitieuse en matière de mobilité et de numérique. En effet, si 90,2 % du territoire est couvert à minima par un accès à la 4G assuré par au moins un opérateur, soit une augmentation de 10 % entre 2017 et 2020, seuls 20 % des logements et des locaux professionnels peuvent être raccordés à la fibre optique (ARCEP, 2020). Afin d'établir un plan d'actions, le PETR, qui rassemble les communautés de communes du Sartenais-Valinco-Taravo et de la Pieve de l'Ornano, a élaboré un Plan de mobilité rurale et un Schéma directeur du numérique en 2020. Dans cette dynamique, la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo est devenue Autorité organisatrice de la mobilité en mars 2021.

La cohésion sociale, un enjeu majeur pour un territoire fragile

Avec un taux de pauvreté de 21,7 % et une majorité de ménages non imposables sur les revenus (INSEE, 2017), le Sartenais Valinco Taravo cumule des fragilités socio-économiques qui touchent les retraités, les actifs et les scolaires. Un tiers des ménages sont des retraités et 40 % des personnes de plus de 75 ans vivent seules (INSEE, 2017). Or, l'offre de service médical du territoire est limitée. Le taux de médecins généralistes libéraux est par exemple de 152,5 pour 100 000 habitants (INSEE, 2017). Les établissements pour personnes âgées du territoire comptent 80 places seulement. Sur les 4 229 actifs du Sartenais-Valinco-Taravo, le taux de chômage est de 16 % (INSEE, 2016). Les jeunes de 16 à 24 ans sont particulièrement touchés avec un taux de chômage de 33 %. En outre, l'emploi précaire est courant, en particulier pour les femmes qui sont 19 % à travailler à temps partiel.

Cette fragilité socio-économique a des effets induits sur l'accès à la santé, à l'éducation et au logement. Dès 2016, cette situation a conduit le rectorat à signer une convention de ruralité avec la ville de Sartène afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire. La commune de Propriano est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (2017-2022) dont les deux enjeux sont le maintien des habitants dans leur logement et l'accueil de ménages avec un objectif de rénovation de 60 logements, dont 37 rénovations énergétiques. Plus récemment, la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo s'est engagée dans une OPAH (étude pré-opérationnelle en cours) pour les communes de moins de 1000 habitants. En effet, l'accès au logement est entravé par la sur-représentation des résidences secondaires (44,9 % sur les 11 005 logements recensés) et par une faible part de logement sociaux (6%) qui connaît une légère augmentation de 1,4 % entre 2014 et 2019 (INSEE, 2019).

Un territoire à forte valeur ajoutée

L'intercommunalité possède une grande richesse environnementale avec 2 % seulement de terrains artificialisés contre 79,3 % de forêts et milieu semi-naturel (observatoire de l'artificialisation des sols, 2018). La préservation des ressources, notamment hydriques, est essentielle dans un contexte marqué par l'aridité du climat méditerranéen et l'augmentation des consommations, notamment en saison. Dans ce contexte, l'intercommunalité a souhaité se doter de la compétence en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Cependant, la taille des réseaux – 100 km de réseau d'assainissement collectif et 280 km de réseau d'eau potable - et leur vétusté nécessite la formalisation d'une stratégie.

L'économie du Sartenais-Valinco-Taravo est marquée par une majorité de TPE PME (INSEE, 2016) et une augmentation modeste du taux d'emploi - 0,44 % entre 2017 et 2021. Les emplois sont répartis entre le secteur tertiaire, en particulier le tourisme (75,8 %), la construction (14,8 %), l'industrie (5 %) et l'agriculture (4,5 %) (INSEE, 2017). L'économie touristique est principalement balnéaire et saisonnière. Ainsi, 65 % des 9 800 lits touristiques marchands du territoire sont concentrés dans les campings, ce qui renforce le caractère saisonnier de l'activité. Cette manne touristique se traduit par une forte pression foncière et immobilière, en particulier sur le littoral. Le label écoquartier, comme à Argiusta-Moriccio, est un outil de développement et de rééquilibrage territorial en faveur des communes de l'intérieur et/ou de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Même minoritaire, le secteur primaire est un atout clé du territoire. L'agriculture est structurée autour d'activités à forte valeur ajoutée telles que la viticulture et l'élevage. Malgré une façade littorale étendue, la pêche professionnelle est peu représentée. La valorisation des activités agricoles passe par leur mise en tourisme portée par l'Office du tourisme intercommunal et par l'évolution des pratiques alimentaires locales dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) engagé par le PETR. Le PAT mène des actions de structuration de la relation producteur / consommateur (label, plateforme, service de portage de repas) et de sensibilisation.

Article 2 – Ambition du territoire du Sartenais-Valinco-Taravo

Conclusions transversales des premiers éléments du diagnostic de territoire

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre adaptée de l’habitat sur le territoire

Depuis une dizaine d’années, la population du CCSVT s’est stabilisée aux alentours des 11000 habitants. La structure de cette population montre toutefois des évolutions tangibles au regard notamment du phénomène de vieillissement de la population et du desserrement des ménages. Ces mutations sont à appréhender dans le cadre d’une politique de l’habitat efficiente qui répondra aux besoins actuels et futurs. Dans ce cadre, les centres-villes apparaissent comme des espaces stratégiques au regard de la singularité de leurs tissus urbains et de leur rôle structurant à l’échelle de l’intercommunalité.

Forces : Les centres-villes constituent, d’une manière générale, un ensemble remarquable et porteur de valeurs patrimoniales qu’il convient de préserver et valoriser. Les tissus urbains historiques sont porteurs d’histoire et d’identité qui forgent la qualité du cadre de vie. De plus, parmi les atouts du territoire, on relève également la proximité et la fonctionnalité des centres-villes qui concentrent des services, commerces et équipements structurants. Cette proximité apparaît comme une véritable force faisant de Propriano, Sartène, Olmeto et Petreto-Bicchisano des polarités structurantes à l’échelle de la CCSVT.

Faiblesses : Bien que porteur de valeur patrimoniales, le tissu urbain des centres-villes vieillit et sa rénovation reste marginale. La concurrence des espaces périphériques, marqués par la prédominance de l’habitat individuel et pavillonnaire, engendre des problématiques d’adaptation de l’offre de logements en centres-villes au regard d’une population vieillissante. De plus, l’absence de structures juridiques des immeubles collectifs (copropriétés) favorise la dégradation du bâti et du cadre de vie des centres-villes. La part des logements sociaux, bien qu’ayant connu une relative évolution, reste faible à l’échelle de l’intercommunalité alors que les besoins sont clairement identifiés. Les petits ménages à faible revenu trouvent dans les centres-villes une offre de logements relativement accessible mais qui peut conduire à des situations de risque d’indignité avec une part de vacances importante.

Opportunités : La volonté de renouvellement s’illustre par la mise en place de dispositifs d’opération programmée d’amélioration de l’habitat (OPAH). Cependant, l’efficacité et l’opérationnalité de ce dispositif passe également par une incitation et une aide à la constitution de copropriétés afin de rendre lisibles et cohérentes les mesures d’aide financière à la rénovation et l’amélioration du cadre de vie.

Menaces : L’absence d’action en faveur du renouvellement constitue un risque de poursuite de la dégradation de la situation. Sans effort de rénovation de la part de propriétaires de logements, le phénomène de vacance tend à s’accroître dans les centres-villes. Les conséquences au niveau social devraient se solder par un accroissement de la paupérisation et une concentration des ménages en situation de précarité. Par ailleurs, le vieillissement de la population est un phénomène inéluctable induisant une augmentation du nombre de personnes à mobilité réduite. Il représente un autre point de vigilance à prendre en compte dans l’effort de rénovation et d’adaptation aux personnes à mobilité réduite.

Synthèse : Les besoins en matière de logements et les trajectoires résidentielles sont en pleine évolution. Les centres-villes et centres-bourgs sont des espaces favorables au déploiement d’une offre adaptée aux exigences d’un cadre de vie renouvelé. L’offre doit être en adéquation avec les nouvelles compositions sociodémographiques. L’accent doit être mis principalement sur des logements de taille moyenne (T2 / T3 ou T4 à petites maisons de ville ou village) en facilitant leur accès aux personnes âgées notamment. En locatif ou accession, les formats doivent s’insérer dans le tissu urbain et doivent être représentatifs des futures populations des cœurs de villes et villages. Il s’agit par ailleurs, de permettre un renouvellement du parc par des opérations d’amélioration de l’habitat (OPAH) tout en confortant les composantes patrimoniales du tissu bâti existant. Cela requiert de mobiliser le foncier pertinent à la densification d’une part et d’autre part de porter un soin particulier à l’intégration des opérations de renouvellement.

Axe 2 – Garantir un développement économique et commercial équilibré et attractif

Les cœurs de villes étaient les moteurs d'une économie productive, marchande et rayonnante à l'échelle du territoire. Aujourd'hui, ils accueillent principalement de l'activité tertiaire et leurs fonctions commerciales sont fragilisées, voire délaissées. À l'image du renouveau sociétal, la centralité des cœurs de villes est moins connectée au reste des économies territoriales comme l'agriculture ou l'artisanat. Cependant, la CCSVT est un territoire agricole et conserve les marques fortes des secteurs primaires et secondaires. Il est important de reconnecter le territoire à son identité et de faire valoir ses forces économiques. Les centres-villes doivent être démonstratifs de cette identité tout en intégrant les nouvelles économies de demain. L'enjeu étant de préparer les générations futures à ce nouvel équilibre.

Forces : Historiquement attractifs, les cœurs de villes rayonnent en tant que pôles éducatifs, économiques, administratifs, touristiques et culturels. Cette caractéristique permet aux territoires de rayonner et d'attirer encore de nouveaux entrepreneurs et acteurs économiques. Les cœurs de ville bénéficient d'un cadre patrimonial et paysager propice au tourisme qui attire chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Cette fréquentation est renforcée par des événements culturels et culturels qui diversifient l'attractivité du territoire. Les cœurs historiques offrent un panel de commerces et de services relativement adaptés aux besoins de proximité tout en proposant des offres spécifiques autour du commerce de bouche et, dans une moindre mesure, de l'artisanat.

Faiblesses : Malgré une position historique de cœur d'activité, les centres-villes sont aujourd'hui concurrencés par le développement des périphéries et du numérique. Dans ce contexte, la sphère commerciale est la plus affaiblie et ses fragilités tendent à engendrer un phénomène de délocalisation et de vacance commerciale. Il en résulte une perte d'intensification et de diversification commerciale avec une organisation plus dispersée du tissu économique.

Opportunités : La fréquentation touristique doit être réorientée vers les cœurs de villes afin d'encourager une offre commerciale et de restauration spécifique à l'instar de l'artisanat local et de la valorisation des produits du terroir. De plus, une identification de l'offre immobilière vacante et un accompagnement des porteurs de projets doit garantir un renouveau du tissu économique dans les centres-villes. Cette approche sera précisée et confortée à partir d'études des dynamiques économiques, commerciales et artisanales plus approfondies et étendues au territoire de la CCSVT avec une déclinaison opérationnelle et un plan d'actions adaptés.

Menaces : L'absence de stratégie de renouvellement du tissu économique des centres-villes constitue un risque majeur. Ce risque est accentué par un contexte de crise sanitaire qui a contribué à augmenter de manière sensible les fragilités économiques et commerciales. De plus, le phénomène de vieillissement de la population limite le renouvellement de la dynamique commerciale des centralités.

Synthèse : La vitalité économique est un des pans majeurs des cœurs de ville. La situation concurrentielle des espaces périphériques conjugués à l'ère numérique ont mis les centres-villes dans une situation délicate et fragile vis-à-vis de la pérennité du commerce et de l'attractivité du territoire. Pourtant la CCSVT est un territoire dynamique qui bénéficie d'atouts indéniables. Les unités villageoises et villes qui composent le territoire forment des bases à réinvestir pour continuer de rayonner et retrouver la prospérité du secteur économique et commerciale.

En s'appuyant sur les forces en présence (équipements attractifs, tourisme, patrimoine, associations et entrepreneurs), le territoire doit renforcer son tissu économique. Les centres historiques doivent s'appuyer sur le développement des notions de proximité, d'accessibilité et d'évènementiel. Ils doivent également s'inscrire dans une offre destinée aux résidents actuels et futurs ainsi que des visiteurs et une clientèle professionnelle.

Axe 3 – Améliorer et développer les mobilités

L'accessibilité et la connexion des territoires apparaissent comme une condition sine qua none de l'attractivité. Les représentations souvent erronées sur les conditions d'accès et de stationnement ne facilitent pas la concentration des flux dans les centres urbains.

Forces : Les configurations géographiques et topographiques du territoire ne favorisent pas une pratique et une accessibilité optimale de la plupart des centres urbains et villageois. Cependant, on retrouve une forme de continuum aggloméré au sein du territoire qui offre de nombreuses possibilités d'interconnexions entre le tissu urbain et son territoire élargi. De plus, la taille humaine du territoire favorise des connexions entre les territoires, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail ou des déplacements de loisirs. Le territoire s'affirme comme propice à la diversification des mobilités avec par exemple des connexions entre unités villageoises ou la création de navettes marines entre les territoires littoraux. De plus, sa position entre deux grands bassins de vie régionaux (Ajaccio et Porto-Vecchio) participe à son potentiel d'intermodalité avec des liaisons régulières.

Faiblesses : Malgré un potentiel pour la diversification des mobilités, l'automobile domine largement le paysage urbain sur les voies et sur les espaces de stationnement. Ces derniers sont insuffisants pour répondre aux besoins de la population et l'offre existante manque parfois de visibilité. L'offre de transports en commun est absente et les modes de déplacement doux sont liés principalement à une activité de loisirs.

Opportunités : Face aux enjeux énergétiques, la remise en cause des modes de déplacement met en exergue de nouvelles pratiques. De manière volontariste ou contrainte, la pratique de la marche ou du vélo est amenée à se développer dans un cadre de proximité. De plus l'interconnexion des communes rurales entre elles et avec les pôles structurants apparaît comme un enjeu majeur pour l'amélioration et le développement des mobilités.

Menaces : L'usage de la voiture persiste en raison du caractère rural du territoire. La hausse des fréquentations en période estivale tend à accroître la pression sur l'offre de stationnement et engendre des phénomènes de saturations des axes structurants. Ces flux peuvent à terme menacer le fonctionnement et l'attrait des centres-villes et encourager les usagers à se rendre dans les structures commerciales en périphérie. Par ailleurs, la situation d'isolement des entités villageoises qui composent le territoire tend à avoir un impact sur l'attractivité de ces dernières face au phénomène de vieillissement de la population et accentuer le phénomène de désertification rurale.

Synthèse : Les déplacements représentent une thématique transversale dans l'analyse du fonctionnement du territoire. Largement dominé par l'automobile, la mobilité de la CCSVT présente toutefois un potentiel de mutualisation des modes de déplacements qui permettrait d'interconnecter les polarités et unités villageoises entre elles. De plus, l'accessibilité des espaces publics semble également un sujet fondamental pour l'attractivité du territoire et donner davantage de place aux piétons dans les centres urbains. Les traitements de voiries et les aménagements urbains sont nécessaires dans une vision globale et adaptée.

Axe 4 – Favoriser l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle

Les équipements publics participent à l'attractivité des centres urbains. Leur localisation et leur spécificité les positionnent comme des facteurs d'attractivité et des vecteurs de dynamiques. Les centres urbains sont de véritables lieux de concentration de services et d'équipements.

Forces : L'effectif et la diversité des équipements publics sont des atouts fondamentaux pour le bon fonctionnement du territoire. La CCSVT, à travers la diversité de ses communes, concentre une offre qui, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif, assure un rayonnement intercommunal. On retrouve ainsi sur l'ensemble du territoire un panel de services et d'équipements qui permettent de répondre aux besoins de la population. Par ailleurs, le déploiement de la fibre sur le territoire tend à offrir des conditions favorables de travail et d'accès au numérique, qu'il conviendra d'accompagner et de conforter. Les équipements et services de proximité sont relativement performants et représentent un atout d'attractivité pour les futurs habitants et notamment les personnes âgées. De

manière générale cette concentration est aussi génératrice d'emplois et de dynamiques dans les pôles concernés.

Faiblesses : L'inscription des équipements publics manque toutefois de cohérence et de lisibilité dans les centres urbains. En effet, on observe un phénomène de dispersion des équipements voire une externalisation (notamment pour les équipements sportifs) qui tendent à rendre complexe leur accessibilité. De plus, on observe un manque de complémentarité entre les polarités principales qui tend à fragiliser le bon fonctionnement des équipements.

Opportunités : Les équipements publics sont un moyen d'améliorer l'attractivité et le fonctionnement des centres urbains. Ils sont des supports de dynamisme et participent au bon fonctionnement du territoire. Le développement du numérique apparaît comme un vecteur de développement pertinent au regard notamment du caractère rural et isolé de certaines communes de l'intercommunalité. De plus, la création d'une offre culturelle complémentaire et itinérante sur l'ensemble de la CCSVT pourrait non seulement permettre l'accès à toute la population mais garantirait également une cohérence territoriale. Enfin, afin d'attirer de jeunes ménages et au regard de certaines tendances, une offre de services dédiée à l'accueil de la petite enfance et des loisirs pourrait apparaître comme un vecteur d'attractivité.

Menaces : Le risque de délocalisation, voire de disparition de certains services et équipements, aurait pour conséquences la réduction de l'attractivité du territoire. Il apparaît nécessaire d'établir une stratégie d'action afin de diversifier et mutualiser l'offre d'équipements et de services et ce, par le biais du numérique. Enfin, les nouveaux modes de vies amènent à la création de nouveaux équipements, cependant ces derniers s'implantent de manière déconnectée des centres-bourgs et leur envergure est souvent insuffisante pour rayonner sur l'ensemble du bassin de vie

Synthèse : Le rôle des équipements apparaît comme un enjeu fondamental pour l'attractivité et la dynamique du territoire. Le positionnement des différents équipements influence fortement l'attractivité et le fonctionnement des centres urbains.

Ces structures génèrent des flux et ont un pouvoir de centralité fort. Mais ils restent isolés entre eux. Les différents types d'équipements, comme la poste et le théâtre, ou encore la mairie et un pôle sportif, ne forment pas un pôle cohérent. Un travail sur l'espace public peut connecter l'ensemble pour garantir une bonne lisibilité et accessibilité de la ville et surtout de son cœur. Leur mise en valeur dans le paysage urbain améliorerait la qualité générale des lieux ainsi que leur monumentalité. Cela permettrait de leur donner une vraie place dans la ville et dans son fonctionnement. L'évolution des besoins, notamment autour du service à la personne doit être appréhendé sur ce quartier.

La réflexion pour faciliter l'implantation de nouvelles professions libérales s'inscrit comme une stratégie pertinente pour le centre, notamment face à un vieillissement de la population qui peut s'accélérer. Et la mixité intergénérationnelle est une des clés d'un développement durable et social d'un territoire.

Face à ces constats et enjeux le Sartenais-Valinco-Taravo souhaite engager une stratégie d'action globale et adaptée au territoire et à ses caractéristiques. L'objectif serait, à partir d'une vision transversale, de proposer des orientations de développement adaptées et concrètes :

- Engager des opérations de rénovation urbaine et en rendant les centres urbains et villageois dynamiques et attractifs ;
- Favoriser l'implantation pérenne de commerces à travers la valorisation du terroir et des savoir-faire locaux
- Diversifier les flux dans les centres urbains en améliorant la lisibilité et l'accessibilité des centres-villes
- Révéler la dimension patrimoniale des centres urbains à travers la mise en valeur des espaces bâtis
- Mutualiser et étoffer l'offre de services tout en améliorant leur visibilité à partir du numérique

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

Orientation 1 : Pour un territoire plus attractif

Objectif 1.1 : Le logement des actifs

Objectif 1.2 : Promouvoir l'aménagement durable

Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité

Objectif 1.4 : Faciliter l'accès aux services, notamment numériques

Orientation 2 : Réduction des consommations et préservation des ressources au service de la transition écologique

Objectif 2.1 : Transition énergétique des bâtiments

Objectif 2.2 : Réduction et tri des déchets

Objectif 2.3 : Préserver la biodiversité

Orientation 3 : Valoriser le patrimoine agropastoral pour une économie locale vivante

Objectif 3.1 : Agriculture durable et alimentation

Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine local

Orientation 4 : Renforcer l'exemplarité de la gestion de l'eau sur le territoire de la CCSVT

En cas d'évolution du contenu des orientations stratégiques en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

4.1 Le plan d'action

ORIENTATION 1 : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Objectif 1.1 : Le logement des actifs

- La politique du logement est partagée entre la Communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo pour les communes de moins de 1000 habitants, les communes de Sartène et Propriano, et les communes qui portent des projets de logements communaux. Le recensement des besoins et des projets doit conduire à la structuration de la politique, notamment en nouant des partenariats avec des opérateurs (bailleurs sociaux, action logement). Quantifier le besoin de logement des saisonniers s'avère par exemple essentiel à l'émergence et au calibrage des projets. La mobilisation des outils de l'ORT (Denormandie dans l'ancien, DIIF, VIR) et du programme Petite Ville de Demain doit servir cette ambition.

Actions engagées

- OPAH de Propriano (2017-2022) : rénovations de 60 logements
- Étude pré-opérationnelle OPAH de la CCSVT
- Projets
- Établir une stratégie opérationnelle afin de répondre aux besoins en matière de logements sociaux et aux problématiques de l'habitat indigne.
- Création et/ou rénovation de 26 logements communaux (Fozzano, Olmeto, Focè-Bilzese, Sollacaro, Argiusta-Moriccio)
- Création d'une maison des saisonniers (Propriano)

Projets en émergence

- Logements saisonniers : utilisation de l'internat du Lycée Georges Clemenceau pour le logement saisonnier

Indicateurs

- Nombre de logements rénovés
- Nombre de copropriétés constituées
- Nombre de logements créés
- Nombre de logements sociaux attribués
- Nombre de logements saisonniers créés

Objectif 1.2 : Promouvoir l'aménagement durable

Actions engagées

- Eco-quartier d'Argiusta-Moriccio

Projets en émergence

- Eco-quartier de Viggianello

Indicateurs

- Labellisation étape 1 à 4

Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité

La communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo est Autorité organisatrice de la mobilité depuis mars 2021. Elle construit son action sur la base du Plan de Mobilité Rurale du PETR (2020) en complémentarité des aménagements municipaux en faveur de la mobilité solidaire et/ou durable.

Actions engagées

- Navette solidaire Argiusta-Moriccio / Moca-Croce / Petreto-Bicchisano
- Création d'une gare routière à Propriano

Projets

- Aménagements urbains de Propriano, Sartène, Giuncheto, Petreto-Bicchisano
- Aménagements de parkings de co-voiturage
- Matérialisation des arrêts de transport en commun
- Installation de bornes de recharges électriques
- Navette maritime
- Développement de la location de vélo électrique
- Aménagement du port de plaisance
-

Indicateurs

- Nombre de places de covoiturage
- Nombre de panneaux de covoiturage implantés
- Bornes de recharge pour véhicule électrique
- Nombre de vélos loués
- Nombre d'arrêts implantés
- Taux de fréquentation des transports collectifs
- Nombre de nouveaux pôles et/ou services multimodaux créés ou améliorés

Objectif 1.4 : Faciliter l'accès aux services, notamment numériques

Projets

- Création d'un réseau de tiers-lieu numérique
- Création d'une Maison France Services
- Création d'une micro-foies

Projets en émergence

- École numérique de Sartène

Indicateurs

- Fréquentation des espaces de services et de la plate-forme numérique

ORIENTATION 2 : RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectif 2.1 : Transition énergétique des bâtiments

Projets

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Olmeto, Casalabriva, Bilia, Sartène, Sollacaro, Moca-Croce, Grossa, Propriano, Viggianello
- Rénovation énergétique de logements privés dans le cadre des OPAH

Indicateurs

- Économie d'énergie réalisée

Objectif 2.2 : Réduction et tri des déchets

Actions engagées

- Mise en place d'une collecte des déchets en porte à porte
- Création de points de collecte aériens, semi-enterrés ou enterrés

Indicateurs

- Taux de tri
- Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Objectif 2.3 : Préserver la biodiversité

Projet

- Aménagement du port de plaisance de Propriano

Projets en émergence

- Atlas communal et réservoir de biodiversité à Viggianello

ORIENTATION 3 : VALORISER LE PATRIMOINE AGROPASTORAL POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE VIVANTE

Objectif 3.1 : Agriculture durable et alimentation

Actions engagées

- Mise en œuvre du Plan alimentaire territorial
- Création d'un marché couvert à Propriano
- Projet de cantine scolaire de Sartène

Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine local

Projets

- Création d'un centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale de Propriano

Projets en émergence

- Centre d'interprétation du pastoralisme et du patrimoine agropastoral d'Argiusta-Moriccio
- Aménagement du site historique de Foce MH à Argiusta-Moriccio

Indicateurs

- Fréquentation des sites culturels et patrimoniaux

ORIENTATION 4 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSVT

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo sont engagées dans l'élaboration d'un contrat de partenariat définissant un cadre de financement des projets. Le territoire est l'unique intercommunalité de Corse-du-Sud totalement compétente en la matière, devançant l'obligation réglementaire de plusieurs années. Elle hérite d'un réseau vaste, vétuste et souvent mal calibré pour les besoins du territoire.

- 280 km de réseaux d'eau potable ayant entre 40 et 60 ans ;
- 120 km de réseaux d'assainissement dont l'ancienneté engendre des coûts importants notamment en matière énergétique ;
- de nombreux villages dépourvus d'équipements d'assainissement collectif ;
- des rendements largement insuffisants en matière d'eau potable ;
- un prix élevé au regard du prix moyen constaté sur la région ;
- un territoire de plus en plus concerné par des risques de stress hydrique et de pollutions environnementales.

Face à ces problématiques, il s'agit d'améliorer et de renforcer l'exemplarité de la gestion de l'eau sur le territoire de la CCSVT. Cette politique apparaît exemplaire pour la Corse et nécessaire pour le territoire : d'une part, en matière de prélèvements sur la ressource en eau et d'autre part, pour améliorer la qualité des eaux usées rejetées notamment en luttant contre les eaux parasites.

Projets

- Extension des capacités de la STEP de Capu Laurosu
- Transfert d'eau potable vers la Rocca
- Création d'un réseau d'assainissement sur les secteurs de Santa Giulia et Travalettu / Portigliolu
- Recrutement d'un ingénieur en eau et assainissement

Indicateurs

- Impact carbone (limitation des transports routiers d'eau potable et consommation énergétique)
- Rendements eau potable
- Taux de raccordements à l'assainissement collectif
- Abattements
- Nombre de EQH
- Amélioration de la qualité de service
- Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.2 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE intègre les contrats en cours :

- OPAH de Propriano
- ORT d'Olimeto, Petreto-Bicchisano, Propriano et Sartène
- Programme Petite Ville de Demain
- Convention de ruralité de Sartène avec l'Éducation nationale
- Plan alimentaire territoriale du PETR

Le CRTE a vocation également d'intégrer le Contrat d'Objectif Territorial partagé avec la communauté de communes de l'Alta Rocca et envisagé par l'ADEME.

4.3 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches Action en annexe 1. Leur niveau de maturité est précisé, ainsi que leur calendrier et leur plan de financement lorsqu'ils sont disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier. Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans le tableau de suivi technique et financier qui détaille la participation des différents partenaires pour validation par le comité de pilotage.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le présent CRTE est accompagné par la Délégation Territoriale Adjointe de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires de Corse-du-Sud (DDTM 2A).

En coordination avec la communauté de communes du Sartenais-Valinco- Taravo, la Délégation Territoriale adjointe sollicite autant que de besoins les opérateurs de l'ANCT (ANAH, ANRU, CEREMA, ADEME, Banque des Territoires) et les ressources d'ingénierie disponibles sur le territoire en fonction des thématiques (CAUE, Maison de l'Architecture Corse, ONF, BRGM, INSEE, Corse Active) ainsi que les services déconcentrés de l'État. Leur contribution est valorisée dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

De plus, un certain nombre de mesures et d'actions d'accompagnement sont à engager afin d'assurer la bonne opérationnalité des dispositifs et actions engagés :

- D'une part, l'accompagnement sous toutes ses formes prévues par le dispositif « Petites Villes de Demain » a été sollicité à travers notamment le recrutement d'un chef de projet et d'un manager de commerce de centres-villes. Le poste de chef de projet a fait l'objet d'un financement à hauteur de 75% par la Banque des Territoires et l'ANAH représentant un montant annuel de 38 638€ ; le manager de commerce a fait l'objet d'un soutien financier de la Banque des Territoires à hauteur de 80% pour un montant annuel de 20 000€.
- D'autre part, concernant le renforcement de l'accès aux services et au numérique engagé sur le territoire de la CCSVT, un projet d'installation d'une Maison France Services implantée sur deux sites (Propriano et Sartène) est en cours d'élaboration. Aussi, un projet d'installation d'une Maison France service est en cours à Petreto-Bicchisano. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le financement des aménagements des locaux, l'intégration des services et la mise à disposition de deux agents d'accueil et de conseiller numérique. Ce dernier doit à partir des moyens mis à sa disposition, répondre et informer les usagers au regard des services et dispositifs disponibles dans les

Maisons France Services et sensibiliser et former les usagers à l'utilisation des outils numériques (procédures, formations, ateliers thématiques, accompagnement etc.). La mise en œuvre de ce projet est soutenue par une participation de l'État dont les montants s'élèvent à 30 000€/an pour le fonctionnement des Maisons France Services et 50 000€/an (pour une durée de 2 ans) pour le financement des postes de conseillers numériques.

- Concernant les orientations relatives à l'amélioration de la gestion des ressources en eau sur le territoire, un accompagnement spécifique en ingénierie en matière de réseaux afin d'en améliorer leurs performances et rendements est nécessaire afin : d'analyser les rendements par des dispositifs de comptages et de contrôles et par la vérification des données des fermiers ; d'élaborer un diagnostic des installations de production et la mise en place d'une politique de diminution des coûts de production énergétique notamment. Cet accompagnement prendrait la forme d'un poste de chargé d'opération, représentant le montant annuel de 36 000€ avec un taux plafond de 80% financés par le FNADT. Le rôle du chargé d'opération permettrait de :
 - assister le maître d'ouvrage dans le processus décisionnel des projets en eau et assainissement des eaux usées et pluviales ;
 - réaliser des études d'opportunité, de faisabilité et de localisation ;
 - assurer la gestion financière, juridique et administrative des opérations ;
 - identifier et centraliser les besoins et la déclinaison opérationnelle des programmes ;
 - évaluer et contrôler la qualité des services ;
 - communiquer et mettre en valeur les projets ;
 - suivre les travaux.
- Aussi, un apport en ingénierie sera proposé à travers notamment la mise à disposition d'un Volontaire Territorial Administratif (VTA) pour la commune d'Argiusta-Moriccio sur une durée de 12 à 18 mois à travers une aide forfaitaire de 15 000€ dédiée au financement du poste.
- Enfin, afin de renforcer la complémentarité des territoires du Sartenais-Valinco-Taravo et de l'Alta-Rocca, un contrat d'objectif territorial partagé d'une durée de quatre ans est envisagé. L'objectif est de créer une synergie qui va permettre d'accompagner les deux communautés de communes dans la transition écologique. Pour ce faire, les deux territoires devraient bénéficier d'accompagnements financiers, méthodologiques et techniques de l'Agence de transition écologique (ADEME), témoignant une ambition et une volonté forte de développer une politique territoriale transversale de transition écologique sur des sujets d'économie circulaire, de climat, d'air et d'énergie.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Sartenais-Valinco-Taravo assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, qu'il s'agisse de services déconcentrés ou d'établissements publics, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes. En particulier :

- L'ADEME peut intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT) et le projet de Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME, partagé entre les communautés de communes de l'Alta-Rocca et du Sartenais-Valinco-Taravo.

Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Sartenais-Valinco-Taravo, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités signataires. Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de la communauté de communes du Sartenais-Valinco-Taravo. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi technique et financier du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). Les objectifs détaillés et leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est conclu pour la durée du mandat municipal de 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE (périmètre, actions) et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 12 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Propriano, le 23 Juillet 2021

**Le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud,**

Pascal LELARGE



**Le Président de la
communauté de communes du
Sartenais-Valinco-Taravo,**

José-Pierre MOZZICONACCI



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Accompagnements proposés par l'ADEME

Annexe 3 – Tableau de suivi technique et financier

Annexe 4 – Diagnostic de territoire (CCSVT)

Annexe 5 – Diagnostic écologique (DDTM2A – SAT)

Annexe 1 – Fiches actions

ORIENTATION 1 : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Fiche action n°1

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1 : Le logement des actifs |
| Action n°1 | Etude pré-opérationnelle OPAH |
| Maître d'ouvrage | CCSVT |
| Description de l'action | <p>Mise en place d'une étude pré opérationnelle afin de recenser l'ensemble des caractéristiques du parc de logements des communes du territoire de la CCSVT et d'engager une dynamique forte de réhabilitation du parc privé ancien.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégrer à la réflexion les projets qui auront un impact sur l'attractivité des centres-villes Améliorer le fonctionnement urbain, la valorisation foncière, et la structuration juridique des ensembles collectifs Intégrer la dimension sociale et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants Prendre en compte la problématique du logement indigne, sensibiliser et mobiliser les élus (formations, animation et suivi des procédures) Répondre aux enjeux de la rénovation thermique à travers des solutions d'énergies renouvelables |
| Partenaires | <p>ANAH</p> <p>Collectivité de Corse</p> <p>Communes de la CCSVT</p> |
| Coût prévisionnel | 97200,00€ |
| Plan de financement | <p>ANAH : (50%) 50 000€</p> <p>CDC : (35%) 17 500€</p> <p>CCSVT : (15%) 32 500€</p> |
| Calendrier | <p>Phase 1</p> <p>Mai 2021 : lancement des études :</p> <p>Septembre 2021 : restitution du diagnostic</p> <p>Phase 2</p> <p>Novembre 2021 : Définition de la stratégie d'actions + Orientations</p> <p>Phase 3 :</p> <p>Décembre 2021/ Janvier 2022 : Projet de convention + maquette</p> |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Nombre de logements rénovés</p> <p>Nombre de logements créés</p> <p>Nombre de logements saisonniers créés</p> <p>Nombre de copropriétés constituées</p> |

Fiche action n°2

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1 : Le logement des actifs |
| Action n°2 | Établir une stratégie opérationnelle afin de répondre aux besoins en matière de logements sociaux |
| Maître d'ouvrage | CCSVT |
| Description de l'action | <p>État des lieux quantitatif et qualitatif du parc des logements sociaux :</p> <p>Nombre de logements sociaux/commune et nombre de demandes ;</p> <p>Évaluation de la typologie des logements, leur localisation et leur état</p> <p>Évaluation des besoins en matière de rénovation thermique</p> <p>Étude foncière visant à identifier le foncier public</p> <p>Proposer une offre de logements sociaux adaptée (typologies, modalités d'accèsion, localisation) à partir de la mobilisation d'opérateurs</p> |
| Partenaires | <p>ANAH</p> <p>État</p> <p>Lutte contre l'Habitat Indigne</p> <p>Communes de la CCSVT</p> |
| Coût prévisionnel | |
| Plan de financement | |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Nombre de logements créés</p> <p>Nombre de demande de logement social attribuée</p> |

Fiche action n°3

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1 : Le logement des actifs |
| Action n°3 | Opération de réhabilitation des logements communaux |
| Maître d'ouvrage | Communes |
| Description de l'action | <p>Création et amélioration de l'offre de parc de logements communaux afin de proposer et remettre sur le marché une offre adaptée aux attentes et aux besoins des habitants. Les communes rurales disposent d'un patrimoine immobilier et foncier important dont une partie située dans et/ou à proximité des noyaux villageois.</p> <p>La création et l'amélioration de l'offre de logements vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'attractivité des communes rurales ; Renforcer la mixité sociale ; Faciliter les parcours résidentiels <p>Améliorer les conditions de vie à travers la rénovation thermique et l'installation de solution d'énergies renouvelables</p> <p>Cette action prévoit ainsi la création et la rénovation de 26 logements (dans les communes de Fozzano, Olmeto, Foce, Sollacaro, Argiusta-Moriccio).</p> <p>Cette offre de logements rénovée pourra être cédée à des bailleurs sociaux ou à des primo accédants selon le choix des communes.</p> |
| Partenaires | Collectivité de Corse Communes de la CCVST Communes |
| Coût prévisionnel | Budget par commune non identifié à ce stade Olmeto : 1 200 000€ Sollacaro : 637 218,98€ |
| Plan de financement | Collectivité de Corse État |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de logements rénovés Nombre de logements créés |

Fiche action n°4

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1 : Le logement des actifs |
| Action n°4 | Création d'une maison des saisonniers |
| Maître d'ouvrage | Propriano |
| Description de l'action | La commune de Propriano dispose actuellement d'une capacité d'hébergement non exploitée (centre d'hébergement St Joseph) pouvant être mise à disposition des travailleurs saisonniers-ères Réhabilitation d'une infrastructure existante (travaux d'aménagement et de rénovation thermique) |
| Partenaires | Mairie de Propriano Action logement |
| Coût prévisionnel | 1 943 992€ (Propriano) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de logements saisonniers créés |

Fiche action n°5

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.2 Promouvoir l'aménagement durable |
| Action n°5 | Eco quartier Argiusta-Moriccio |
| Maître d'ouvrage | Argiusta-Moriccio |
| Description de l'action | <p>La commune d'Argiusta-Moriccio, village de montagne d'environ 80 habitants sur un peu plus de 10 km², a établi une stratégie de développement économique et patrimonial pour la commune comprenant la rénovation d'une bâtisse en entrée de village afin de créer entre 2 et 4 logements ; la rénovation du monument Torréen ; la création d'un sentier du patrimoine reliant le monument Toréen ; la mise en valeur des fontaines du village ; la création d'un espace de jardins solidaires et le prolongement d'une trame verte ; la création d'une maison du pastoralisme sur la place derrière la mairie et l'aménagement d'un espace de co-working ; la mise en œuvre et la gestion d'un point multiservices ; la création d'un lotissement ; la mise en place d'une navette solidaire allant jusqu'à Petreto-Bicchisano.</p> <p>Depuis 2017, cette stratégie répondant aux engagements de la démarche écoquartier s'est concrétisée par la signature de la première étape de labellisation. La seconde étape a été obtenue en 2018.</p> <p>La commune souhaite poursuivre la démarche en s'engageant vers l'étape 3 de la labellisation. La commune doit acquérir et rénover la bâtisse en entrée de village, restaurer le monument Toréen, finaliser le sentier du patrimoine, mettre en valeur des fontaines, assurer l'extension de l'espace des jardins solidaires sur la zone initialement destinée à recevoir un lotissement, créer le bâtiment sur la place derrière la mairie, destiné à recevoir une maison du pastoralisme ainsi qu'un espace de co-working, et la création de la SCIC qui permettra la mise en œuvre et la gestion du point multiservices et des jardins solidaires.</p> |
| Partenaires | Commune d'Argiusta-Moriccio État Collectivité de Corse CAUE |
| Coût prévisionnel | Sans objet |
| Plan de financement | |
| Calendrier | 19/12/2017 : signature de la charte écoquartier. 2018 : obtention du label étape 2. Depuis 2021, la commune souhaite s'engager dans l'étape 3 de la labellisation. |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Commissions de labellisation étape 3 et 4 |



Fiche action n°6

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°6 | Création d'une gare routière |
| Maître d'ouvrage | Commune de Propriano CCSVT |
| Description de l'action | <p>La création d'une gare routière offre une meilleure lisibilité de l'offre de transport collectif desservant le territoire (Ligne Ajaccio-Porto-Vecchio), le centre et le port de Propriano.</p> <p>Projet de Pôle d'Echanges Multimodal visant à ; Reconfigurer le bâtiment voyageurs (accueil, attente, ventes, services et informations) pour faire face au développement de fréquentation attendu ; Offrir aux usagers une offre de services adaptée tout en renforçant l'attractivité des transports collectifs ; Créer un accès aux PMR ; Affirmer la centralité des parkings relais environnants le site de projet ; Développer l'intermodalité avec notamment la proximité du port de commerce avec information, guichet de vente, fonctions d'accueil élargies.</p> |
| Partenaires | Collectivité de Corse Commune et CCSVT État |
| Coût prévisionnel | 181 000€ |
| Plan de financement | Collectivité de Corse (50%) 98 952,50€ Commune (50%) 98 952,50€ |
| Calendrier | Mai 2021 : Maîtrise d'œuvre désignée DCE rédigé |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de voyages effectués avec transports collectifs régionaux Nombre de nouveaux pôles et/ou services multimodaux créés ou améliorés |

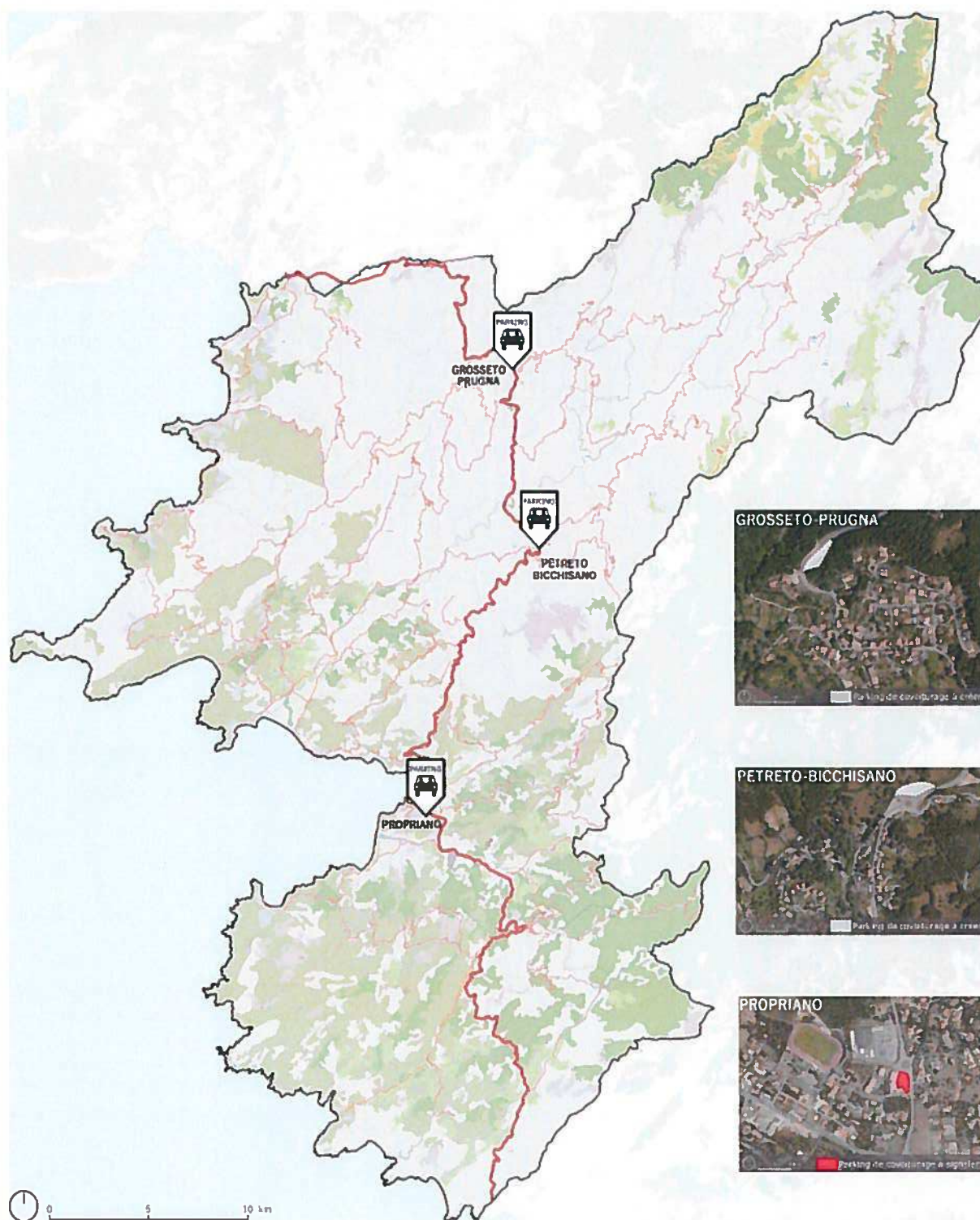
Fiche action n°7

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°7 | Aménagements urbains |
| Maître d'ouvrage | Communes de Propriano, Sartène, Petreto-Bicchisano, Giuncheto |
| Description de l'action | <p>Dans le cadre de dynamisation des fonctions économiques des centres-villes : les communes doivent poursuivre la requalification et la mise en valeur des espaces publics (dédiés aux piétons, aux cheminements doux, parc à vélos, aménagements paysagers adaptés ...). Ces éléments participent à l'attractivité globale des centralités. De plus, les populations doivent bénéficier d'un accès facilité aux offres de commerces, services et équipements existants. Une attention particulière doit être portée sur l'espace public afin de ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'accessibilité à tous les usagers • Garantir la cohérence des formes urbaines et paysagères des centralités <p>La recomposition de l'espace public à partir d'aménagements urbains qualitatifs doit permettre de répondre à ces objectifs à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des aménagements paysagers • Le traitement qualitatif des voiries et des trottoirs • Donner plus de place aux modes de déplacement doux |
| Partenaires | ADEME Communes Collectivité de Corse État |
| Coût prévisionnel | Propriano : Voirie communale : 3 000 000€ Voirie territoriale (ex nationale et ex départementale) : 10 000 000€ Bassin de rétention eaux pluviales : 450 000€ Petreto-Bicchisano : 299 135 € Giuncheto : 500 000€ Sartène : Voirie communale : Voirie territoriale : 3 720 000€ |
| Plan de financement | |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |

Fiche action n°8

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°8 | Aménagement d'une aire de stationnement pour le covoiturage |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement |
| Description de l'action | <p>Signalisation adaptée des parkings de covoiturage existant dans l'espace public et création de nouveau parking de covoiturage le long de l'axe structurant du territoire : la route T40</p> <p>Création potentielle de parkings, en entrée de ville à Propriano et en entrée de bourg à Petreto-Bicchisano</p> |
| Partenaires | Appel à projet Ten MOD ADEME |
| Coût prévisionnel | ≈ 100 000 € HT pour la création d'un parking de covoiturage (de 30 places), hors études |
| Plan de financement | À définir |
| Calendrier | 2026-2030 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Nombre de panneaux de covoiturage implantés par an</p> <p>Nombre de parkings de covoiturage créés/structurés/matérialisés par an</p> <p>Nombre de voitures stationnées sur ces parkings par jour</p> |

Proposition de localisation pour La création et/ou la signalisation de parking de covoiturage :



Phase n°1 : matérialisé le parking de Propriano par la pose de panneaux (à court terme : 2020-2023)

Phase n°2 : aménager de nouveaux parkings de covoiturage au niveau des secteurs favorables (à long terme : 2026-2030)

Fiche action n°9

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°9 | Installation de bornes de recharges électriques |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement |
| Description de l'action | L'objectif visé est de favoriser le développement des voitures électriques sur le territoire afin de diminuer le nombre de véhicules polluants. Définir les secteurs où implanter les bornes électriques afin d'anticiper au mieux les besoins à venir de la population. Mise à disposition des bornes de recharges électriques pour leur véhicule. |
| Partenaires | Appel à projet Ten MOD ADVENIR ADEME |
| Coût prévisionnel | À définir |
| Plan de financement | |
| Calendrier | 2023-2026 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de bornes de recharge électrique implantées par an Nombre d'utilisations par borne par an |

Fiche action n°10

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°10 | Développement de la location de vélo électrique |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement et développement |
| Description de l'action | <p>L'idée est de proposer un service de location de Vélo à Assistance Électrique (VAE) dans des secteurs stratégiques tels que les points d'attractivité touristique et commerciale et les bourgs de proximité. L'utilisateur pourrait alors utiliser un VAE pour ces déplacements du quotidien ou pour le loisir.</p> <p>Afin de proposer une offre adaptée aux besoins, deux variantes de cette action seront étudiées : le vélo en libre-service et la location de vélo longue durée.</p> |
| Partenaires | Appel à projet Ten MOD ADEME |
| Coût prévisionnel | Variante n° 1 : Stations de vélos en libre service (407 000€ HT) Variante n°2 : Locations de vélos longue durée (1 700€ pour 1 VAE) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | 2023-2026 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Nombre de nouveaux abonnés aux services par an</p> <p>Nombre de trajets effectués par an</p> <p>Distance et destination des trajets effectués</p> <p>Nombre de vélos « location longue durée » loués par an</p> <p>Temps moyen de location des vélos « location longue durée » par an</p> |

Fiche action n°11

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°11 | Matérialisation des arrêts de transport en commun |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement |
| Description de l'action | L'objectif est de rendre visible l'offre en matière de transport en commun. Dans un premier temps, il s'agira d'implanter des arrêts de bus accompagnés des horaires de passage. Une concertation avec les différentes collectivités autour de l'aspect des arrêts de bus est à prévoir afin d'implanter le même mobilier urbain sur toutes les communes concernées. |
| Partenaires | ADEME Office du Tourisme Collectivité de Corse PETR CEREMA |
| Coût prévisionnel | 70€ HT pour un arrêt 5000€ HT pour un abri bus 200€ HT pour un panneau à ajouter sur un abribus |
| Plan de financement | Appel à projet TEN MOD (ADEME) |
| Calendrier | 2023-2026 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre d'arrêts implantés par an Vérification de l'affichage des horaires à chaque arrêt de bus Taux de fréquentation des bus par mois ou par an |

Fiche action n°12

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.3 : Dynamiser la mobilité |
| Action n°12 | Création d'une navette maritime |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement Développement |
| Description de l'action | Création d'une desserte maritime reliant l'ensemble des pôles littoraux du territoire de la CCSVT (Campomoro, Olmeto Plage, Tizzano, Propriano) et du Golfe du Valinco (Porto-Pollo). |
| Partenaires | Appel à projet Ten Mod PETR AUE Collectivité de Corse ADEME |
| Coût prévisionnel | |
| Plan de financement | |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |

Proposition d'arrêts à créer pour la future navette maritime :



Fiche action n°13

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.4 : Faciliter l'accès aux services |
| Action n°13 | Création de Maisons France Services |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Commune de Petreto-Bicchisano Développement Aménagement |
| Description de l'action | <p>Problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'accessibilité et la qualité des services publics en milieu rural – Enjeu de la disparition des services dans le milieu rural – L'accès et l'utilisation des outils numériques <p>Les Maisons France Services doivent permettre aux habitants d'accéder à un bouquet de services concentré dans un même lieu. L'objectif est de rapprocher les services publics au plus près des citoyens.</p> <p>L'implantation de deux Maisons France Services sont prévues dans le périmètre de la CCSVT.</p> <ul style="list-style-type: none"> – La première prend la forme d'une bi-sites portée par la CCSVT avec des locaux mis à disposition par les communes, situées à Sartène à (Cité administrative) et à Propriano (Anciens locaux de l'office du tourisme) – La seconde prévue à Petreto-Bicchisano, est une structure fixe dans le rural portée par les services de La Poste (labellisation en 2021). <p>Objectifs : Rapprocher les services publics au plus près des citoyens à travers la mise en place d'un socle de services communs relevant de plusieurs organismes (Pôle Emploi, CPAM, MSA, Caf, La Poste etc.) et la présence de deux agents polyvalents en permanence.</p> <p>Sensibiliser au numérique la population à travers la mise à disposition d'un conseiller numérique (informations, utilisation des outils numériques, formations, ateliers thématiques)</p> |
| Partenaires | État |
| Coût prévisionnel | 30 000€/ MFS 50 000€/an /conseiller numérique (2 ans) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Octobre 2021 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Fréquentation |

Fiche action n°14

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.4 : Faciliter l'accès aux services |
| Action n°14 | Création d'un tiers lieu numérique |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Développement |
| Description de l'action | <p>L'enjeu est de rapprocher les acteurs locaux du numérique, de stimuler l'innovation et de contribuer à l'animation du territoire. La dimension pluridisciplinaire du tiers lieu doit permettre :</p> <p>De renforcer l'innovation comme levier de développement et de créations d'emplois</p> <p>Regrouper les acteurs associatifs sous le format de lieu de rencontre entre les associations, entre les générations et avec le public ;</p> <p>Créer un relais des associations locales sous forme d'espace convivial</p> |
| Partenaires | État Collectivité de Corse |
| Coût prévisionnel | |
| Plan de financement | Appel à projet Fabrique des territoires |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Fréquentation |

Fiche action n°15

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°1 | Objectif 1.4 : Faciliter l'accès aux services |
| Action n°15 | Création d'une micro folies |
| Maître d'ouvrage | CCSVT |
| Description de l'action | <p>L'objectif est de favoriser la démocratisation de la culture à partir de la mise à disposition d'outils numériques. De plus, la mise en relation de cet outil avec l'offre éducative existante (écoles primaires, collèges-lycée et classes préparatoires) doit permettre le rayonnement culturel et artistique du territoire.</p> <p>Pour accompagner les collectivités locales qui souhaitent installer une Micro-Folie sur leur territoire, le ministère de la Culture prend en charge le montant de l'adhésion au réseau Micro-Folies et la mission d'ingénierie culturelle assurée par la Villette, à hauteur de 15 000 euros par projet.</p> |
| Partenaires | État CCSVT Communes |
| Coût prévisionnel | 90 000€ |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Septembre 2021 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Fréquentation |

ORIENTATION 2 : REDUCTION DES CONSOMMATIONS ET PRESERVATION DES RESSOURCES AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Fiche action n°16

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°2 | Objectif 2.1 Transition énergétique des bâtiments |
| Action n°16 | Rénovation énergétique des bâtiments communaux : Olmeto, Casalabriva, Bilia, Sartène, Sollacaro, Moca-Croce, Grossa, Propriano, Viggianello |
| Maître d'ouvrage | Communes Aménagement |
| Description de l'action | La rénovation énergétique des bâtiments communaux doit permettre d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public tout en améliorant le confort pour les usagers à partir ; D'une amélioration de l'isolation thermique des enveloppes bâties ; D'une amélioration des modes de chauffages, de production d'eau chaude et de ventilation des bâtiments. |
| Partenaires | ADEME Communes État |
| Coût prévisionnel | 673 581€ (montant susceptible d'évoluer) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | En cours de réalisation |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Économies d'énergie réalisées |

Fiche action n°17

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°2 | Objectif 2.2 Réduction et tri des déchets |
| Action n°17 | Mise en place d'une collecte des déchets en porte à porte |
| Maître d'ouvrage | CCSVT |
| Description de l'action | <p>Evolution du dispositif de collecte des déchets triés vers une collecte en porte à porte afin d'augmenter les rendements théoriques de collecte, de diminuer les fréquences de collecte. Déploiement du dispositif et communication afin de permettre la massification de la collecte</p> <p>Actuellement le taux de valorisation des déchets sur le territoire de la CCSVT est de 32.6% (21% en 2017) et -10% des déchets ménagers. L'enjeu est d'atteindre les objectifs réglementaires nationaux (65% de taux de valorisation) à l'horizon 2025. Le dispositif de collecte prévoit ainsi que 50% des logements individuels situés sur le territoire soit doté de bacs spécifiques.</p> |
| Partenaires | ADEME / Office de l'Environnement |
| Coût prévisionnel | 270 000,00 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | 2025 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Taux de tri / Caractérisation des OMR |

Fiche action n°18

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°2 | Objectif 2.2 Réduction et tri des déchets |
| Action n°18 | Création de points de collecte aérien, semi-enterrés ou enterrés |
| Maître d'ouvrage | CCSVT |
| Description de l'action | <p>Mise en place de PAV de grande capacité en remplacement du dispositif PDR existant.</p> <p>Actuellement le taux de valorisation des déchets sur le territoire de la CCSVT est de 32.6% (21% en 2017) et -10% des déchets ménagers. L'enjeu est d'atteindre les objectifs réglementaires nationaux (65 % de taux de valorisation) à l'horizon 2025.</p> <p>Le dispositif de collecte prévoit ainsi que 50 % des logements collectifs situés sur le territoire soit doté de bacs spécifiques.</p> |
| Partenaires | ADEME / Office de l'environnement de la Corse |
| Coût prévisionnel | 1 750 000€ |
| Plan de financement | |
| Calendrier | 2025 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Taux de tri / Caractérisation des OMR |

Fiche action n°19

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°2 | Objectif 2.3 : Préserver la biodiversité |
| Action n°19 | Aménagement du port de plaisance |
| Maître d'ouvrage | Commune de Propriano |
| Description de l'action | <p>Restauration écologique : Ports propres et ports actifs en biodiversité.</p> <p>Installation d'équipements numériques et économes en énergie : mise en place de bornes pour une meilleure gestion de la consommation en eau et électricité pour renforcer l'exemplarité dans la gestion durable des ressources</p> <p>Port connecté et capitainerie mobile</p> |
| Partenaires | <p>ADEME</p> <p>Office de l'Environnement de la Corse</p> <p>Commune de Propriano</p> |
| Coût prévisionnel | 530 000,00 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Rendements</p> <p>Qualité de l'eau et sédiments marins</p> <p>Amélioration de la qualité de service</p> |

ORIENTATION 3 : VALORISER LE PATRIMOINE AGROPASTORAL POUR UNE ECONOMIE LOCALE VIVANTE

Fiche action n°20

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°3 | Objectif 3.1 : Agriculture durable et alimentation |
| Action n°20 | Création d'un marché couvert à Propriano |
| Maître d'ouvrage | Commune de Propriano Aménagement |
| Description de l'action | Aménagement d'un marché couvert afin d'augmenter le potentiel d'attractivité de la commune contribuant ainsi à la redynamisation du centre-ville Positionnement en centre-ville à proximité des infrastructures de transports ; Nouvelle offre de services aux commerçants, producteurs et artisans afin de préserver le savoir faire |
| Partenaires | Collectivité de Corse Commune |
| Coût prévisionnel | 287 175,00 € |
| Plan de financement | Collectivité de Corse 46.10% Commune 53.90 % |
| Calendrier | MOE désignée |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |

Fiche action n°21

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°3 | Objectif 3.1 : Agriculture durable et alimentation |
| Action n°21 | Mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial |
| Maître d'ouvrage | PETR Développement |
| Description de l'action | <p>Politique publique de l'alimentation visant à :</p> <p>Améliorer et valoriser la production et la consommation locales : rapprocher les producteurs avec les consommateurs dans une logique de création de circuits courts</p> <p>Développer l'agriculture durable ;</p> <p>Lutter contre le gaspillage alimentaire ;</p> <p>Modifier les comportements alimentaires locaux et relocaliser l'économie alimentaire.</p> |
| Partenaires | DRAAF, CDTE, MEAD, CTCR, IREPS, INRA |
| Coût prévisionnel | 149 800 € (Animation et Ressources : 115 550 € / Actions : 34 300 €) |
| Plan de financement | |
| Calendrier | 36 mois Contractualisation avec la DRAAF |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |

Fiche action n°22

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°3 | Objectif 3.1 : Agriculture durable et alimentation |
| Action n°22 | Projet de cantine scolaire de Sartène |
| Maître d'ouvrage | Commune de Sartène Aménagement |
| Description de l'action | <p>Remplacement d'un bâtiment existant caractérisé par une très mauvaise performance énergétique et dont la localisation en zone humide n'est pas optimale.</p> <p>Doter la Commune d'un restaurant scolaire de plus grande capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accueil accru d'enfants ; • locaux de cuisine adaptés pour la préparation sur place des repas, permettant le développement de circuits courts, l'approvisionnement auprès de producteurs locaux, dont bio. |
| Partenaires | Commune |
| Coût prévisionnel | |
| Plan de financement | |
| Calendrier | |
| Indicateurs d'évaluation proposés | |

Fiche action n°23

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°3 | Objectif 3.1 : Valorisation du patrimoine local |
| Action n°23 | Centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale (Terra Nova) |
| Maître d'ouvrage | Commune de Propriano Aménagement et Développement |
| Description de l'action | <p>Centre de découverte visant à promouvoir la pêche afin de faciliter la compréhension de l'identité culturelle et territoriale de Propriano.</p> <p>L'objectif est d'exposer la richesse d'un héritage patrimonial et le savoir-faire de la filière pêche.</p> <p>Sous formes d'expositions permanentes, d'ateliers ludiques et d'animation, le centre d'interprétation a pour vocation d'être un lieu de découverte et de transmission.</p> |
| Partenaires | CAUE CCSVT Collectivité de Corse Union Européenne |
| Coût prévisionnel | 313 739,00 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Étude de faisabilité en cours (CAUE) |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Fréquentation |

ORIENTATION 4 : RENFORCER L'EXEMPLARITE DE LA GESTION DE L'EAU

Fiche action n°24

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orientation stratégique n°4 | Objectif 2.4 Gestion de l'eau potable et de l'assainissement |
| Action n°24 | Transfert d'eau potable vers la Rocca |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement Développement |
| Description de l'action | <p>Problématiques identifiées :</p> <p>Un tarif élevé dans les communes dont le service est affermé lié à des coûts de production importants, à la vétusté des réseaux et des installations de stockage. Rendements insuffisants Des zones tendues en matière d'approvisionnement : Arbellara, Giuncheto et Fozzano Impact environnemental</p> <p>Objectifs :</p> <p>Résoudre les zones à tensions à partir d'un transfert d'eau potable vers la Rocca. Sécurisation de l'approvisionnement</p> |
| Partenaires | État / Agence de l'eau (sous réserve) / Collectivité de Corse |
| Coût prévisionnel | 1 990 000,00 € |
| Plan de financement | À définir |
| Calendrier | Juin 2022 (lancement) |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Rendements Limitation des transports routiers d'eau potable (en cas de pénurie) |

Fiche action n°25

| | |
|--|--|
| Orientation stratégique n°4 | Objectif 2.4 Gestion de l'eau potable et de l'assainissement |
| Action n°25 | Extension de la STEP de Capu Laurosu |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement Développement |
| Description de l'action | <p>Problématiques identifiées :</p> <p>Capacités existantes limitées de la STEP de Capu Laurosu (17 000 EQH)</p> <p>Vétusté des réseaux existants.</p> <p>Présence d'eaux parasites qui entraînent des dysfonctionnements.</p> <p>Objectifs :</p> <p>Extension des capacités de la STEP de Capu Laurosu (25 000 EQH)</p> |
| Partenaires | |
| Coût prévisionnel | 3 000 000,00 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Janvier 2023 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | Nombre de EQH Taux de raccordement à la STEP de Capu Laurosu |

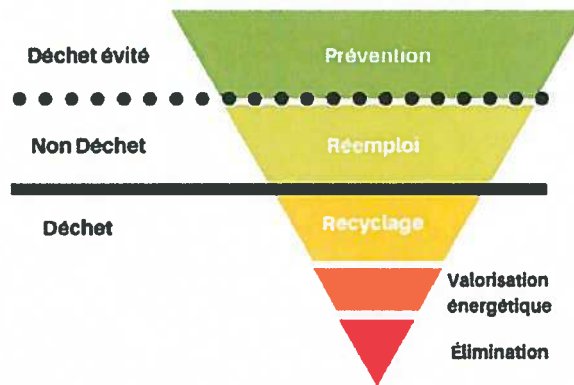
Fiche action n°26

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°4 | Objectif 2.4 Gestion de l'eau potable et de l'assainissement |
| Action n°26 | Renouvellement du réseau d'eau potable et création d'un réseau de transfert d'eau usée sur le secteur de Travalettu / Portigliolu |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Aménagement |
| Description de l'action | <p>Problématiques identifiées :</p> <p>Au titre de l'eau potable :</p> <p>Impact environnemental fort Rendements insuffisants Fréquentes casses entraînant une baisse de la qualité du service</p> <p>Au titre de l'assainissement</p> <p>Impact environnemental fort : risque de pollutions Rentabilisation du service public de l'assainissement collectif</p> <p>Objectifs :</p> <p>Eau potable :</p> <p>Sécurisation de l'approvisionnement Amélioration de la qualité du service</p> <p>Assainissement :</p> <p>Diminution de l'impact environnemental Rentabilisation des unités de traitements</p> |
| Partenaires | État AERMC (sous réserve) |
| Coût prévisionnel | Réseau eau : 1 108 508,54 € (travaux uniquement) Transfert eau usée : 1 203 515 € (travaux uniquement) Total : 2 312 023,54 € |
| Plan de financement | |
| Calendrier | Janvier 2024 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Eau potable :</p> <p>Rendements Amélioration de la qualité de service (nombre de casses)</p> <p>Assainissement :</p> <p>Taux de raccordement</p> |

Fiche action n°27

| | |
|--|---|
| Orientation stratégique n°4 | Objectif 2.4 Gestion de l'eau potable et de l'assainissement |
| Action n°27 | Apport en ingénierie pour mettre en œuvre la politique de gestion de l'eau potable et de l'assainissement |
| Maître d'ouvrage | CCSVT Développement |
| Description de l'action | <p>Problématiques identifiées :</p> <p>Un tarif élevé dans les communes dont le service est affermé lié à des coûts de production importants et la vétusté des réseaux et des installations de stockage.</p> <p>Rendements insuffisants</p> <p>Des zones tendues en matière d'approvisionnement en AEP : Arbellara, Giuncheto et Fozzano</p> <p>Impact environnemental fort</p> <p>Objectifs :</p> <p>Développer une ingénierie en matière de réseaux (traitement des eaux parasites, optimisation des raccordements pour une rentabilisation des unités de traitement)</p> <p>Développer une ingénierie en matière de réseaux à partir de la mise en place de dispositifs de comptage et de contrôle, de vérification des données des fermiers</p> <p>Proposer un diagnostic des installations de production afin d'engager une politique de diminution des coûts de production énergétiques.</p> <p>Résoudre les zones à tensions</p> |
| Partenaires | Etat / FNADT |
| Coût prévisionnel | 36 000€/an |
| Plan de financement | 80% FNADT / 20% CCSVT |
| Calendrier | Novembre 2021 |
| Indicateurs d'évaluation proposés | <p>Rendements eau potable</p> <p>Taux d'abattement des STEP (en lien avec la baisse des eaux parasites)</p> <p>Taux de raccordement à l'assainissement collectif</p> <p>Consommation énergétique</p> |

Annexe 2 – Accompagnements proposés par l'ADEME : Engagements pour une Economie Circulaire



Dans le cadre d'un CRTE, la collectivité locale devrait s'engager à mener une politique dynamique de déploiement de l'économie circulaire, soutenue par les financements France Relance ou de droit commun de l'ADEME, l'OEC, l'ADEC et l'ATC. Selon leur maturité, les EPCI pourraient s'engager à :

- Finaliser le PLPDMA sous 18 mois (obligation réglementaire depuis 2015) : pour les aider en cela, ils peuvent adhérer au réseau A3P de l'ADEME qui partage avec les collectivités locales les ressources documentaires, formations et informations nécessaires (listes d'actions de prévention, retours d'expériences)
- Améliorer l'efficacité de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés (DMA) et déchets des activités économiques (DAE) :
- Faire diminuer la part des biodéchets DMA et DAE : mettre en œuvre les recommandations des études réalisées sur la base du cahier des charges ADEME / OEC (notamment celles réalisées par le SYVADEC à la demande de ses adhérents)
- Augmenter la valorisation sur le territoire des produits issus de la valorisation des biodéchets (compostage ou méthanisation) et lutter contre l'écobuage par le déploiement de services de broyage de déchets verts lorsque les déchetteries sont trop éloignées
- Améliorer, en lien avec le SYVADEC, l'efficacité des filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)
- Réduire au maximum les surcoûts de collecte des déchets : réaliser l'étude recommandée par l'ADEME et l'OEC selon un cahier des charges dédié, et en débiter le plan d'actions éligibles aux aides ADEME France Relance au premier semestre 2022.
- Créer du lien entre les acteurs économiques : créer les conditions de mobilisation des ménages et des entreprises.
- Structurer le lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, une animation avec la population, les entreprises et administrations, ou collectivités infra.

En mettant en place des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et adhérer au programme SYNAPSE mis à disposition par l'ADEME :

- Promouvoir les structures de l'économie sociale et solidaire contribuant à l'allongement de la durée de vie des produits et les opérations de réutilisation/réemploi.
- Développer les outils financiers :
- Expérimenter, au moins sur une part du territoire, la mise en place de tarification incitative (et bénéficier de bonification ADEME sur certaines aides)
- Déployer et exploiter les bilans des coûts et la méthode ComptaCoûts de l'ADEME facilitant les comparatifs et la mise en évidence des gains potentiels

Exemplarité : en déployant une véritable politique d'achat responsable, dans les services de l'EPCI et les cantines, et les différents services sous sa responsabilité ou celle des territoires infra

- Favoriser l'approvisionnement local et respectueux de l'environnement, notamment les produits ou services issus de l'éco conception, que l'ADEME peut soutenir en amont dans leur développement,
- Lutter contre les gaspillages
- Identifier les filières à enjeux sur le territoire, en identifiant les boucles locales possibles.

Enfin, les collectivités peuvent s'engager à mettre en place une démarche de labellisation « Economie Circulaire », selon le référentiel mis à disposition par l'ADEME, et pour laquelle des aides financières et méthodologiques sont disponibles.

Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo (2021-2026)

| Action | Opérations | Maître d'ouvrage | Coût prévisionnel hors taxes | Financement | Part Etat (indicateur) | Calendrier | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|---|-----------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|------------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | JAN | FEB | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | JAN | FEB | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | JAN | FEB | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC | JAN | FEB | MAR | AVR | MAI | JUN | JUL | AOU | SEP | OCT | NOV | DEC |
| 1 | Etude pré-opérationnelle OPAH Stratégie opérationnelle en faveur des logements sociaux | CC Sartenais Valinco Taravo | 92 700,00 € | ANAH CCSVT CdC | 50 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Création de 10 logements dans un bâtiment existant | Oimeto | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Rénovation du bâtiment communal comprendant l'école, l'agence postale, la mairie et 7 appartements | Foce-Bilzese | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Création de logements communaux dans un bâtiment existant | Sollacaro | 637 218,98 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Rénovation de 4 logements | Arguista Moriccio | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Création d'une maison des saisonniers | Propriano | 1 943 992,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Ouverture de l'intemat du lycée de Sartène pour le logement des saisonniers | | | Action Logement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Labellisation éco-quartier étape 3 | Arguista Moriccio | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Labellisation éco-quartier étape 1 | Arguista Moriccio | | ANCT | 15 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | Labellisation éco-quartier étape 1 | Viggianello | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | Création d'une gare routière | Propriano | 181 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Aménagements urbains | Propriano | 3 000 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Aménagements urbains | Petretto-Bicchisiano | 299 135,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Aménagements urbains | Giuncheto | 500 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 | Aménagements urbains | Sartène | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 | Aménagement d'aires de covoiturage | CC Sartenais Valinco Taravo | 100 000€ / aire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | Installation de bornes de recharge électriques | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 | Développement de la location de vélo électrique | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 12 | Matérialisation des arrêts de transport en commun | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | Aménagement du port de plaisance de Propriano | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Maisons France Services Aménagement Conseiller numérique | CC Sartenais Valinco Taravo | | | 80 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 14 | Maisons France Services Aménagement Conseiller numérique | Petretto-Bicchisiano | | | 80 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | Création d'un tiers lieu numérique | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 16 | Création d'une micro-foies | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 17 | Rénovation énergétique des bâtiments communaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 18 | Collecte des déchets en porte à porte | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 19 | Création de points de collecte aérien, semi-enterrés ou enterrés | CC Sartenais Valinco Taravo | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | Atlas communal de la biodiversité | Viggianello | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 21 | Création d'un marché couvert | Propriano | 284 758,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | Mise en œuvre du plan alimentaire territorial | PETR Sartène | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 23 | Création d'une cantine scolaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 | Centre d'interprétation et de valorisation de la pêche artisanale | Propriano | 313 739,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 25 | Centre d'interprétation du pastoralisme et du patrimoine agropastoral | Arguista Moriccio | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 26 | Aménagement du site historique de Foce | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 27 | Transfert d'eau potable vers la Rocca | CC Sartenais Valinco Taravo | 1 990 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 28 | Extension de la STEP de Capu Laurosu | CC Sartenais Valinco Taravo | 3 000 000,00 € | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 29 | Création d'un réseau d'assainissement sur les secteurs de Santa Giula et Travalettu / Portigliolu | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 30 | Soutien à l'ingénierie | CC Sartenais Valinco Taravo | | | 36 000 euros / an | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

 Rédaction des CCTP et / ou des DCE - Etudes - Négociation
 Opération (concertation, travaux)
 Phase commande publique

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Sommaire

| | |
|---|----|
| CONTEXTE TERRITORIAL..... | 5 |
| Situation géographique..... | 5 |
| Présentation du territoire..... | 5 |
| L'organisation du territoire..... | 5 |
| Le maillage territorial..... | 6 |
| Le contexte institutionnel | 6 |
| VOLET DEMOGRAPHIE / HABITAT | 7 |
| LA CSSVT : UN TERRITOIRE ATTRACTIF..... | 7 |
| Une dynamique pour le territoire..... | 7 |
| La géographie de la population | 7 |
| Le profil sociologique de la CSSVT | 9 |
| Des spécificités communales marquées en matière de revenus des ménages | 12 |
| LE PARC DE LOGEMENTS..... | 13 |
| Une grande diversité de types de logements à l'échelle du territoire..... | 13 |
| La problématique du logement vacant..... | 14 |
| Une grande diversité de tailles de logements..... | 16 |
| VOLET SOCIO-ECONOMIE..... | 18 |
| LA GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI..... | 18 |
| Une économie appartenant majoritairement à la sphère résidentielle | 18 |
| Des dimensions d'établissements équilibrées | 18 |
| Un territoire touristique | 19 |
| Un tissu productif à valoriser et à innover..... | 19 |
| Le commerce : un secteur pourvoyeur d'emplois qui présente des fragilités | 20 |
| L'OFFRE EDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE..... | 22 |
| Une offre éducative à conforter et diversifier | 22 |
| DES DEPLACEMENTS NOMBREUX LIES A LA DEPENDANCE DU TERRITOIRE..... | 23 |
| Un territoire multipolarisé..... | 23 |
| La prédominance de la voiture | 23 |
| L'offre du territoire..... | 24 |

CONTEXTE TERRITORIAL

Situation géographique

Présentation du territoire

Baigné par les vallées du Taravo, du Rizzanese et de l'Ortolo, bordé par les montagnes de l'Alta-Roca à l'Est et celles de Cagna au Sud, le Sartenais Valinco Taravo constitue une interface, structurée autour de quatre centralités, entre le territoire du grand Ajaccio et le Sud-Corse.

Composé de 18 communes à dominante rurale (22 habitants/ km² pour 11551 habitants), ce territoire est traversé par la route territoriale (RT) 20 et desservi par le port de Propriano. Ces infrastructures assurent l'articulation du territoire avec le continent, la Sardaigne et les deux grands pôles d'attractivité régionaux que sont Ajaccio et Porto-Vecchio.

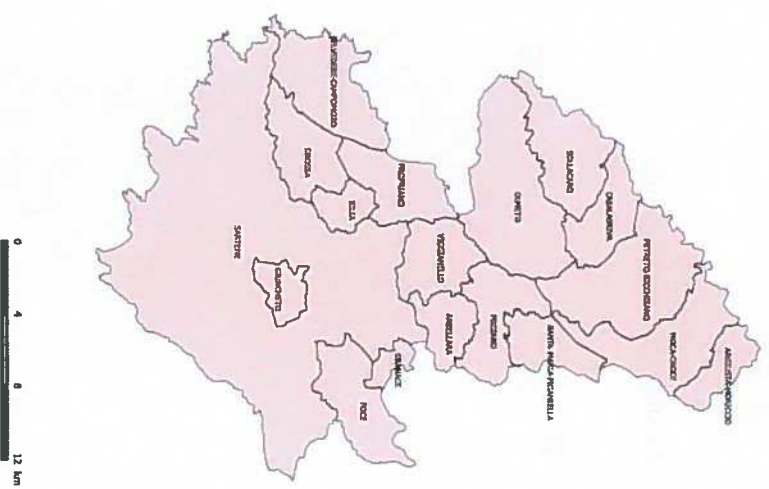
L'organisation du territoire

Les communes de Sartène et Propriano, reconnues comme des pôles urbains secondaires par le PADUDC, et les communes d'Olmeto et de Petreto-Bicchisano, qualifiées de pôles de proximité, structurent le territoire et concentrent la population.

Ces quatre communes, toutes situées sur la RT20, garantissent un maillage en termes de services et d'emploi. Le temps moyen d'accès aux services d'usage courant au plus près du domicile est de 31 minutes pour l'ensemble des habitants (INSEE, 2012). Sartène abrite notamment un lycée agricole professionnel, un hôpital de proximité et des services administratifs de l'État et de la Collectivité de Corse.

En outre, l'ensemble de l'EPCI est situé dans la zone d'emploi de Propriano (INSEE, 2020). La relative auto-suffisance du territoire est confirmée par l'enquête déplacement des ménages (AUE/CEREMA, 2019).

En effet, la mobilité est majoritairement interne au territoire et concentrée autour, ou vers, le golfe du Valinco et le Sartenais. Les déplacements d'échange se font principalement vers le pays ajaccien pour des besoins spécifiques, et pour l'emploi pour le secteur Taravo – Porto Pollo.

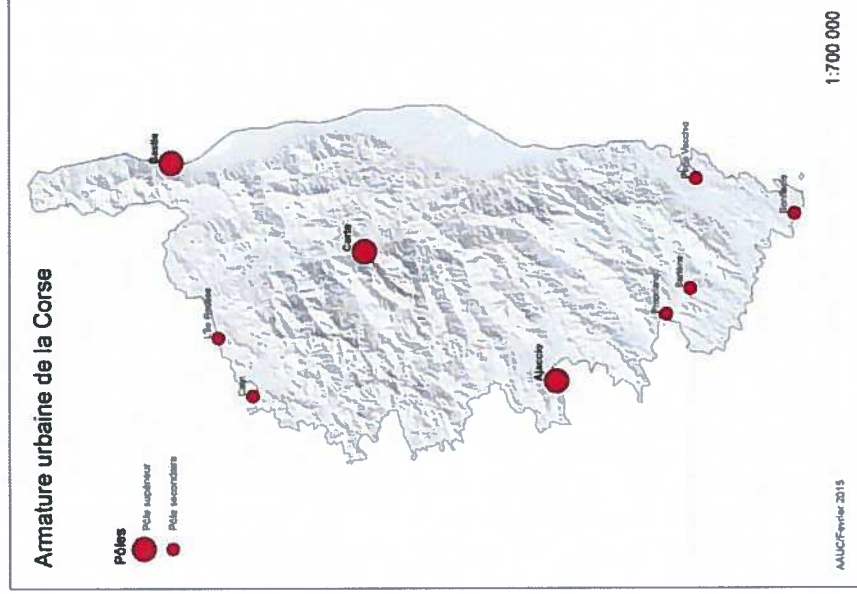


Afin de renforcer cette structure territoriale, Sartène, Propriano, Olmeto, Petreto-Bicchisano ont signé une Opération de Revitalisation du Territoire en 2018 avec l'État, complétée pour Propriano et Sartène par une adhésion au programme national Petite Ville de Demain en 2021. Cette organisation territoriale est marquée par la densité de la circulation routière sur la RT20 et par un relatif enclavement des 13 communes non desservies par cet axe.

Les déplacements internes et externes se font essentiellement en voiture. En outre les nombreux poids lourds, notamment à destination du centre d'enfouissement des déchets de Viggianello, génèrent des nuisances ayant conduit à la création d'une déviation à Propriano en 2018.

Le désenclavement des territoires du Sartenais Valinco Taravo passe par une politique ambitieuse en matière de mobilité et de numérique. En effet, si 90,2 % du territoire est couvert *a minima* par un accès à la 4G assuré par au moins un opérateur, soit une augmentation de 10 % entre 2017 et 2020, seuls 20 % des logements et des locaux professionnels peuvent être raccordés à la fibre optique (ARCEP, 2020).

Afin d'établir un plan d'actions, le PETR, qui rassemble les communautés de communes du Sartenais Valinco Taravo et de la Pieve de l'Ornano, a élaboré un Plan de mobilité rurale et un Schéma directeur du numérique en 2020. Dans cette dynamique, la communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo est devenue Autorité organisatrice de la mobilité en mars 2021.



La Communauté de Communes du Sartonais-Valinco-Taravo a été instaurée par arrêté préfectoral le 25 octobre 2016 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017, en application de l'article L.5214.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CCSVT est née de la fusion des intercommunalités du Sartonais-Valinco et du Taravo.

VOLET DEMOGRAPHIE / HABITAT

LA CCSVT : UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Une dynamique pour le territoire

La Communauté de Communes du Sarténais Valinco Taravo est un territoire attractif à l'échelle de la région Corse. Elle comptait en 2017, 11 551 habitants et sa population est estimée à 11 716 habitants en 2020. Avec 0,46% de croissance démographique annuelle entre 2012 et 2017 soit une soixantaine d'habitants supplémentaires chaque année. La CCSVT connaît une croissance régulière depuis les années 2000. Elle est la 9^e plus forte croissance à l'échelle des 19 intercommunalités qui composent le territoire insulaire.

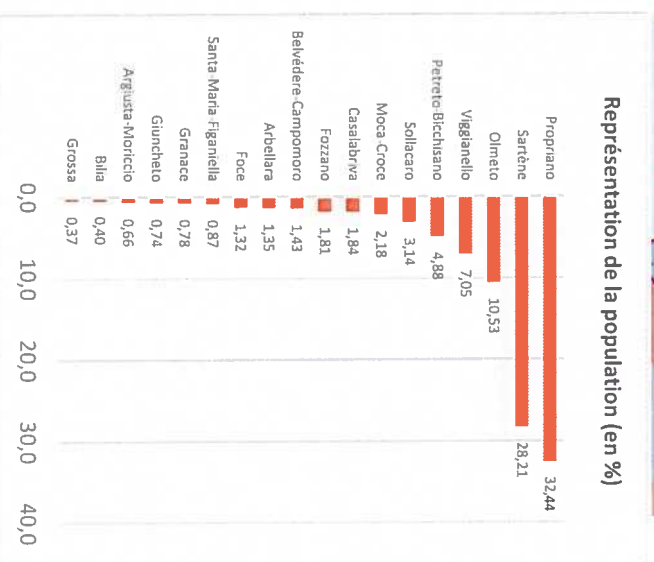
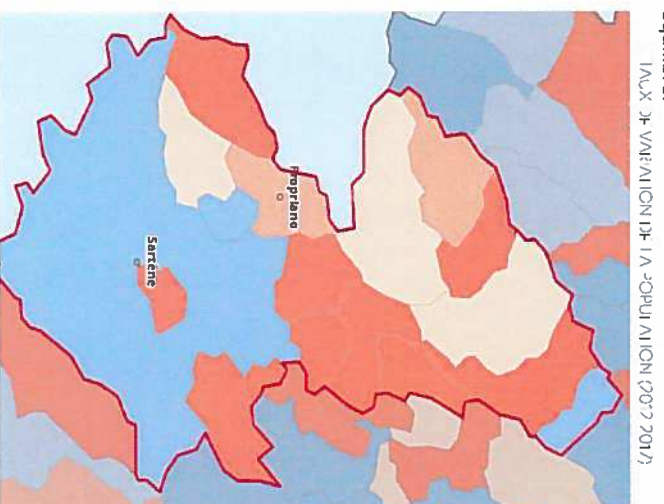


Les 261 habitants supplémentaires entre 2012 et 2017 sont portés par un solde migratoire (2,26%) lié à deux grands moteurs d'attractivité : le tourisme et l'emploi. On constate une évolution différenciée de la croissance démographique sur le territoire. Ces évolutions sont à examiner. Tout d'abord cette croissance a été portée essentiellement par la commune de Propriano, qui possède un taux de croissance de 0,68% et concentre 3259 habitants en 2017.

Une deuxième polarité se dessine également, Sartène avec 3259 habitants en 2017 et malgré un taux de croissance négatif (-0,95%) sur la même période. Ces deux polarités sont reconnues comme des pôles secondaires à l'échelle de l'armature urbaine régionale et dans le PADDUC.

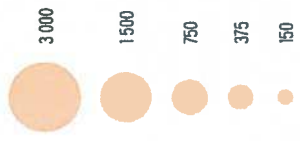
La géographie de la population

Dans le détail, Propriano, Sartène, représentent 60% de la population du territoire de la CCSVT. Autres communes dynamiques, les pôles d'Olmeto et de Petreto-Bicchisano, définis comme des pôles de proximité dans le PADDUC ainsi que Viggianello accueillent 21% de la population. On retrouve donc un maillage territorial relativement équilibré.

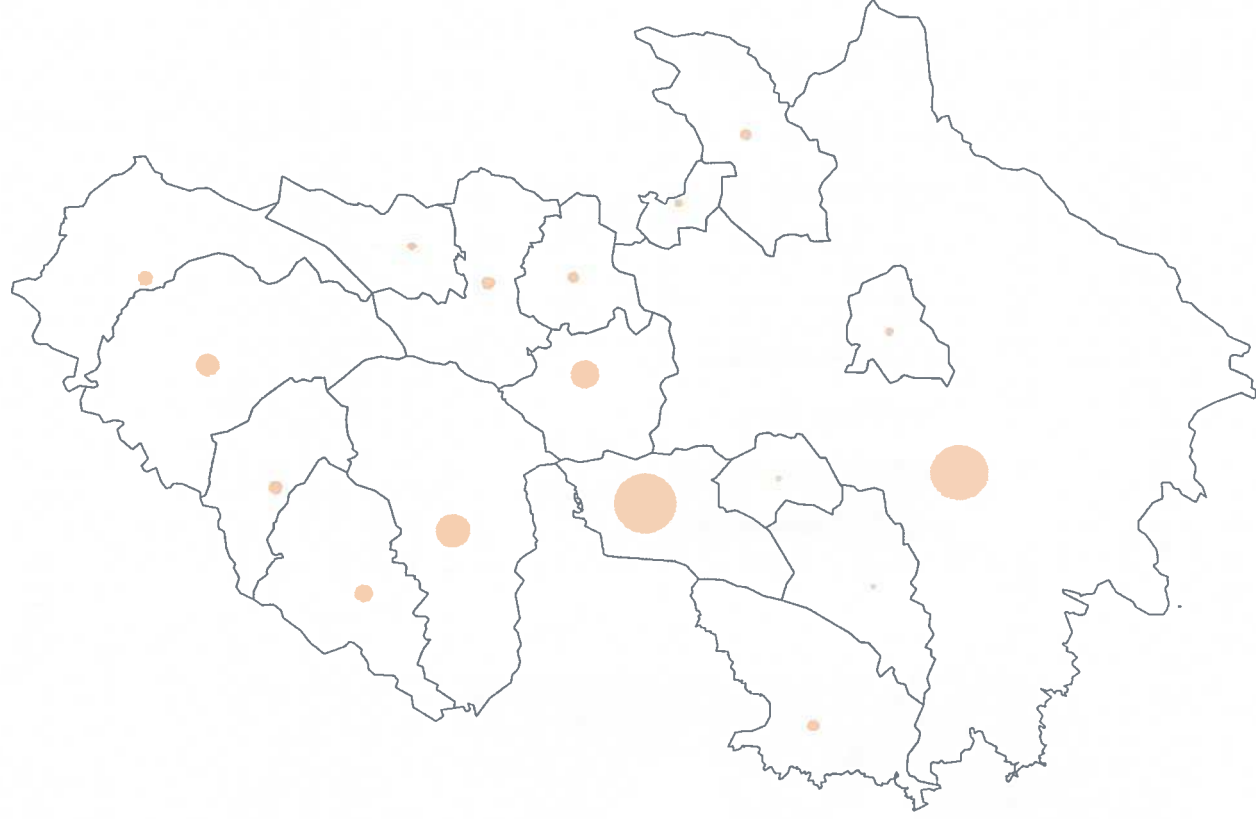


LE POIDS DE LA POPULATION

Population 2017



— Limites communales



N



Le profil sociologique de la CCSVT

On recense sur le territoire 6944 foyers fiscaux en 2017, représentant 3.7% des foyers régionaux dont le revenu fiscal représente 143 934 euros.

Sur ces foyers, le nombre imposé à la même date est de 2397 soit 34.5% de l'ensemble des foyers fiscaux de la CCSVT.

39,4% des ménages ont des revenus émanant de pensions, de retraite ou rente contre 37,4% pour la région. Ce constat peut s'expliquer en partie par la surreprésentation des retraités.

La croissance démographique s'accompagne d'une évolution qualitative de la structure moyenne des ménages dont la taille moyenne a tendance à diminuer, sous l'effet des évolutions sociales (recompositions familiales, décohabitation, allongement de la durée de vie).

Ce phénomène de desserrement se poursuit de manière continue depuis les années 1975. Ainsi, au sein du territoire de la CCSVT, la taille moyenne des ménages baisse, atteignant 2.08 personnes par ménage en 2017 contre 2.25 en 2007.

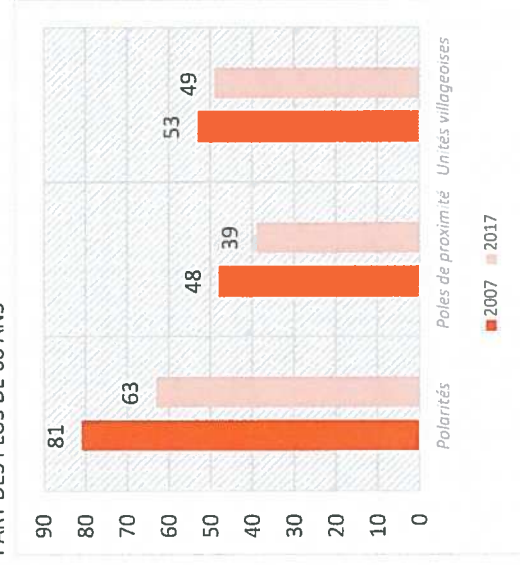
| | 2007 | 2012 | 2017 |
|-----------------------|------|------|------|
| Polarités principales | 2.3 | 2.2 | 2.1 |
| Pôles de proximité | 2.2 | 2.1 | 2.1 |
| Unités villageoises | 2.5 | 2.4 | 2.2 |

| | 2007 | | | | 2017 | | | |
|-----------------------|----------------|-----------------------|------------------|------------------|----------------|-----------------------|------------------|------------------|
| | Personne seule | Famille monoparentale | Couple sans enf. | Couple avec enf. | Personne seule | Famille monoparentale | Couple sans enf. | Couple avec enf. |
| Polarités principales | 33.9% | 10.1% | 23.8% | 27.3% | 38.9% | 10.7% | 24.9% | 22.3% |
| Pôles de proximité | 33.5% | 8.1% | 30.3% | 23.2% | 37.8% | 9.3% | 27.6% | 22.1% |
| Unités villageoises | 33.2% | 8.7% | 29.9% | 22.3% | 34% | 9.9% | 29.6% | 2.1% |

Un territoire relativement jeune mais marqué par un phénomène de vieillissement de la population

Bien qu'un habitant sur quatre a moins de 30 ans, on observe d'une part un net fléchissement de l'indice de jeunesse au cours des dix dernières années lié au phénomène de vieillissement de la population généralisé à l'ensemble du territoire de la CCSVT. En effet, la représentation des seniors (33.4%), largement supérieure à la moyenne régionale (29.5%), reflète bien les tendances démographiques.

INDICE DE JEUNESSE, PART DES MOINS DE 20 ANS SUR LA PART DES PLUS DE 60 ANS



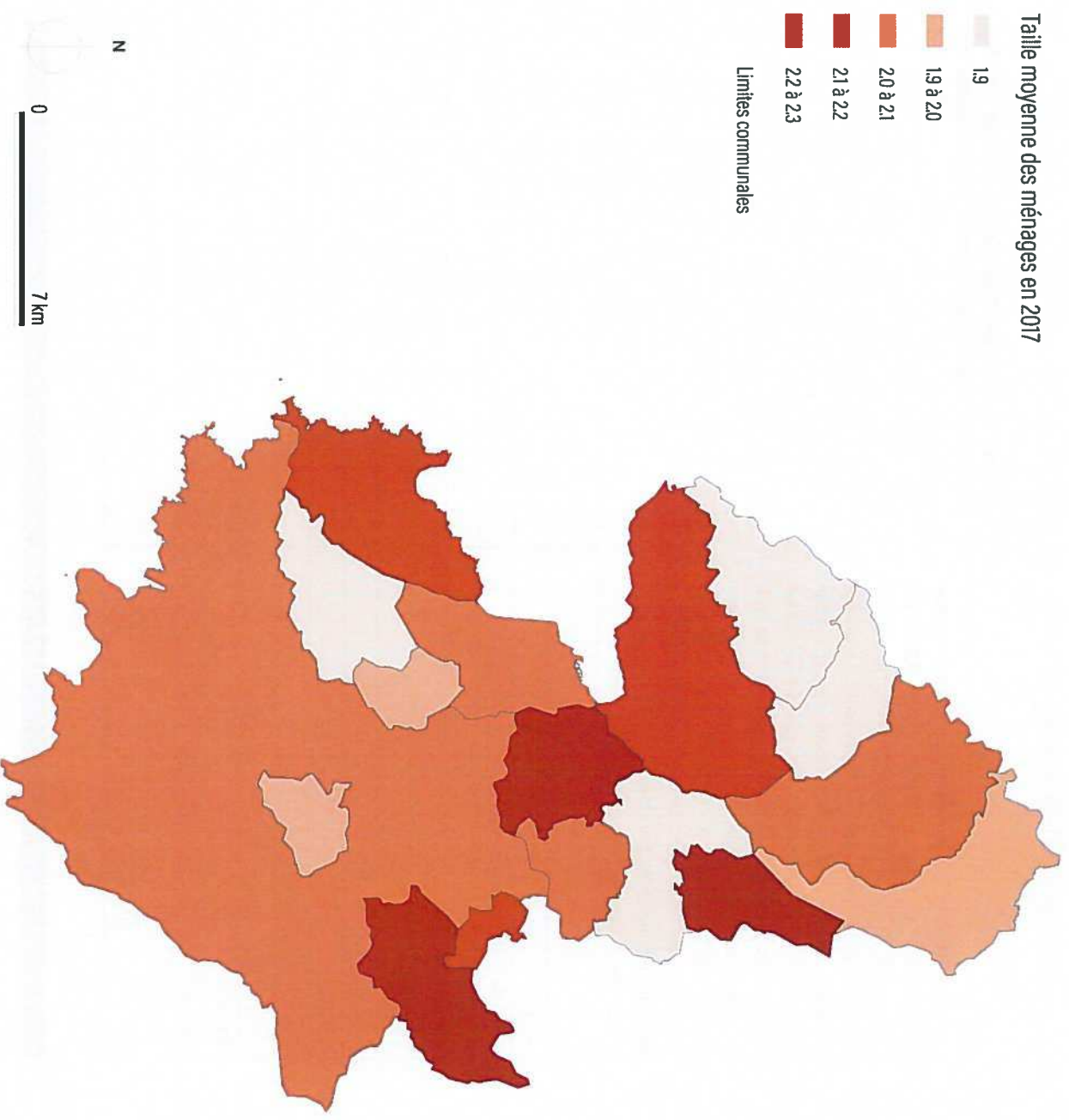
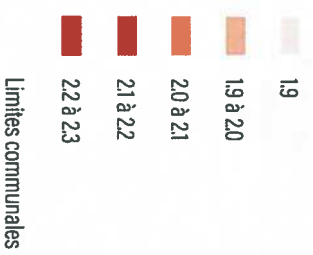
Hors migration, l'indice de jeunesse diminue d'année en année avec le vieillissement des générations du baby-boom. Entre 2007 et 2017 cet effet s'est davantage ressenti sur les polarités principales du territoire de la CCSVT.

Une mobilité résidentielle élevée qui recompose l'espace social

Les dynamiques démographiques que connaît la CCSVT sont liées à des flux résidentiels particulièrement intenses. Sur l'ensemble du territoire près de 13% des ménages ne résidaient pas dans la même commune deux auparavant et 13% n'habitaient pas dans le même logement. En effet, un nombre important de ménages quittent chaque année leur logement pour un autre logement de leur commune de résidence ou d'une autre commune. Cette mobilité résidentielle est complexe à analyser car les motivations ou les contraintes qui président aux décisions des ménages sont diverses : logement adapté aux besoins ou aux moyens, nécessités de mutations professionnelles, séparation conjugale ou recomposition familiale. Les flux résidentiels engendrent des recompositions spatiales sur le territoire. Mais l'inscription des dynamiques spatiales des ménages a tendance à accentuer les contrastes socio-spatiaux. Ainsi, la commune de Propriano présente des tendances lourdes de polarisation propres aux villes moyennes du territoire insulaire tandis que Sartène connaît un déclin significatif de son attractivité. Cette situation de concurrence territoriale pourrait à terme avoir de lourds effets quant au maillage et à la structuration à l'échelle du bassin de vie. Par ailleurs, le territoire est composé principalement de communes rurales plus ou moins isolées. Pour que cette offre puisse bénéficier à tous dans un souci d'équilibre, il est important d'associer les équipements et services à leur accessibilité pour ceux qui sont les plus éloignés. Dans cette perspective une répartition équilibrée voire partagée de l'offre de services, conjuguée au développement d'un réseau de transports adapté sont amenés à jouer un rôle pour l'intégration sociale et le maillage du territoire.

TAILLE MOYENNE DES MENAGES 2017

Taille moyenne des ménages en 2017



Des spécificités communales marquées en matière de revenus des ménages

En 2017, le revenu disponible médian annuel par unité de consommation s'élevait à 19 480 €. Ce chiffre est inférieur à la moyenne régionale (20 000€). On observe des disparités notables entre les communes. Le revenu disponible médian annuel par unité de consommation évolue entre 17 770 à Arbellara et 24 020 à Focè soit un écart de près de 32 %. Cependant ces disparités ne sont pas liées à la dimension rurale des territoires ou à leur situation géographique mais plutôt aux tendances démographiques observées. En effet, les unités situées à proximité des polarités principales et secondaires sont susceptibles d'accueillir des ménages plus aisés.

A noter toutefois que l'identification du revenu médian reste une tendance non vérifiée sur l'ensemble des communes du territoire de la CCSVT, ce qui tend à nuancer les observations.

| Communes | Revenu disponible médian par unité de consommation |
|-----------------------------|--|
| Arbellara | 17 770 |
| Belvédère-Campomoro | 22 180 |
| Casalabriva | 18 890 |
| Focè | 24 020 |
| Fozzano | 18 230 |
| Moce-Croce | 20 530 |
| Olmeto | 21 290 |
| Petreto-Bicchisano | 19 480 |
| Propriano | 18 380 |
| Sartène | 18 800 |
| Sollacaro | 19 240 |
| Viggianello | 22 610 |
| CC Sartenais-Valinco-Taravo | 19 480 |

ENJEUX DE TERRITOIRE

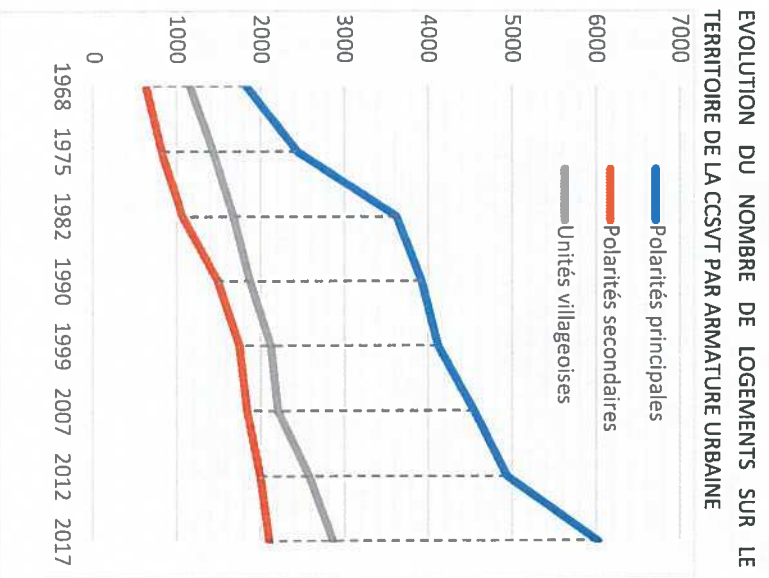
La croissance démographique et les besoins en services
Le phénomène de vieillissement de la population
L'adéquation de l'offre de logements avec les évolutions sociétales

LE PARC DE LOGEMENTS

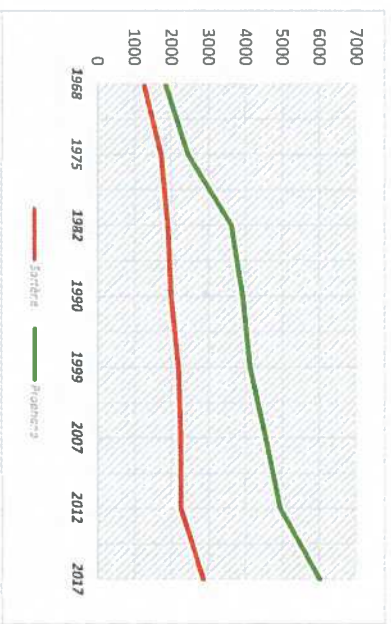
Une grande diversité de types de logements à l'échelle du territoire

33% logements de plus qu'il y a trente ans

La CCSVT dispose en 2017 de 11 005 logements pour héberger les 11 551 habitants installés sur le territoire. Pourtant, près de la moitié de ces logements sont à usage de résidences secondaires (5 455 logements en 2017). Les logements vacants bien que peu fréquents, se concentrent principalement dans les unités villageoises et ont une représentation assez significative dans la commune de Sartène (près de 48% des logements vacants à l'échelle du parc de logements de la CCSVT). Le nombre de logements a progressé dans le territoire de la CCSVT, accompagnant les tendances démographiques. De 1990 à 2017, plus de 7287 logements ont été construits, ce qui représente 33% de logements en plus en trente ans.

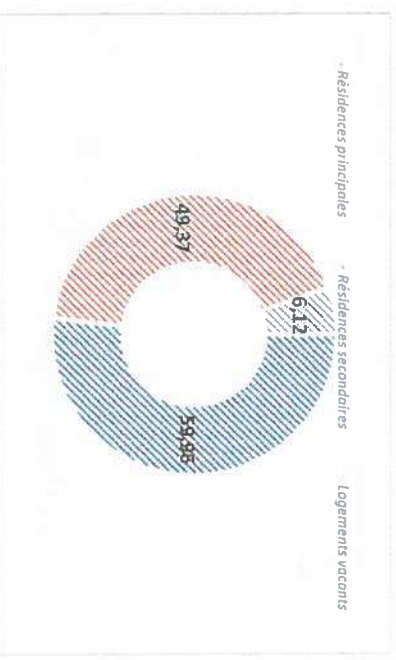


D'abord très soutenue dans les polarités principales, avec la création de zones d'urbanisation nouvelles, la progression du parc de logements a connu toutefois une asymétrie entre Propriano et Sartène. En effet, le parc de logements de la commune de Propriano s'est développé de manière rapide et intense à partir du milieu des années 1970, tandis que Sartène a évolué de manière régulière jusque dans les années 2010 où il a connu jusqu'en 2017 un accroissement significatif.



La progression du parc de logements s'est étendue progressivement aux communes limitrophes, puis à l'ensemble de l'intercommunalité à travers un phénomène de périurbanisation qui dépasse aujourd'hui les limites administratives de la CCSVT. Ces phases successives d'urbanisation sont liées d'une part, à une tendance spéculative qui a contribué à l'augmentation des prix du foncier et de l'immobilier, et d'autre part à un phénomène de rareté foncière lié aux réglementations en matière d'urbanisme et de planification. Ces tendances ont déterminé les caractéristiques du parc de logements. Si à l'échelle du territoire, ce parc apparaît partiellement diversifié, avec un relatif équilibre en termes d'occupation, il n'en demeure pas moins que des différences significatives apparaissent entre les niveaux de communes de l'armature urbaine.

REPRÉSENTATION DES STATUTS D'OCCUPATION



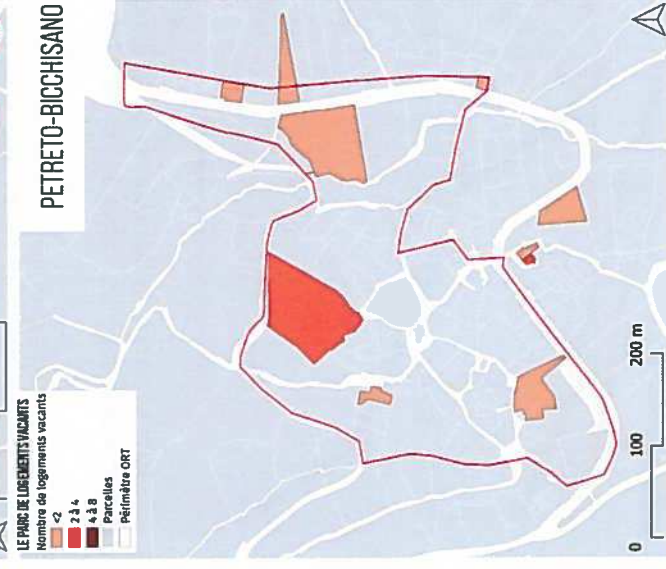
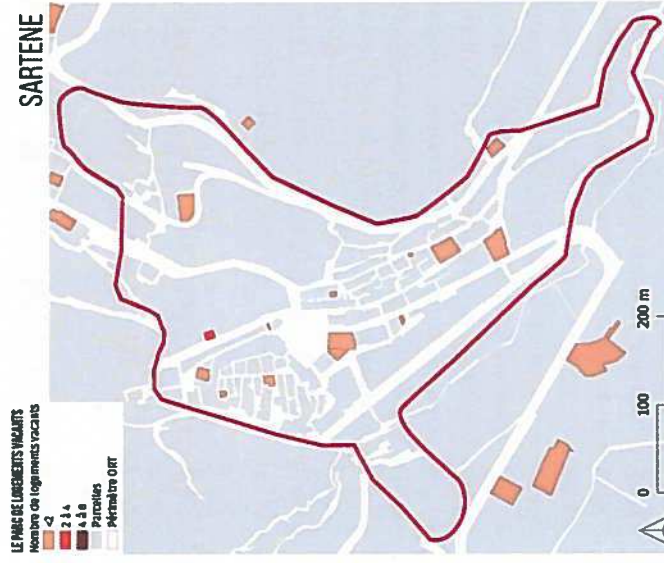
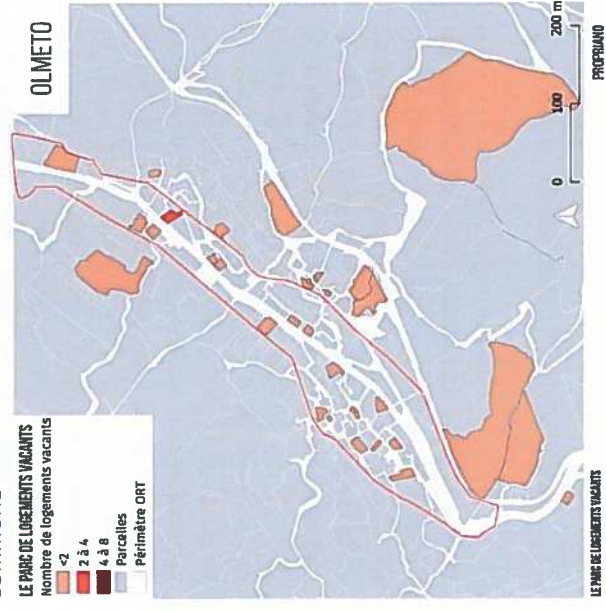
En effet, les types d'occupation du parc de logements varient selon :

- Le niveau de l'armature urbaine ;
- La *touristicité* des communes ;
- Les tendances démographiques observées au cours des dernières années ;

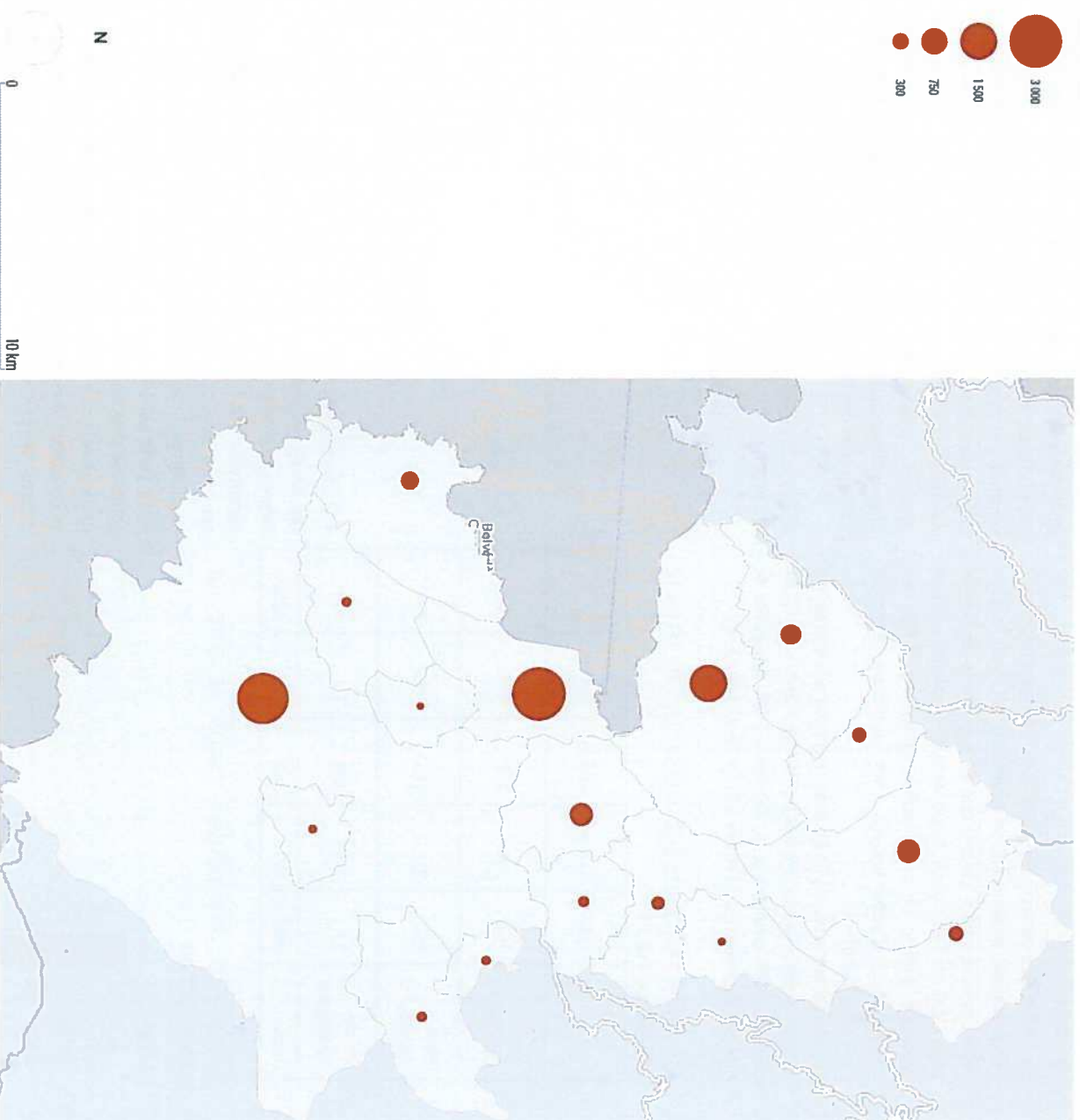
La problématique du logement vacant

Bien que le logement vacant représente au total 5.3% du parc à l'échelle du territoire de la CCSVT, on observe des disparités au regard notamment des cœurs de villes d'Olmeto, Petreto-Bicchisano, Propriano et Sartène. En effet, l'analyse des fichiers fonciers permet d'observer un phénomène de concentration des logements vacants dans les cœurs urbains.

REPRÉSENTATION DES STATUTS D'OCCUPATION PAR COMMUNE



PARC DE LOGEMENTS EN 2017 – RÉSIDENCES PRINCIPALES



Une grande diversité de tailles de logements

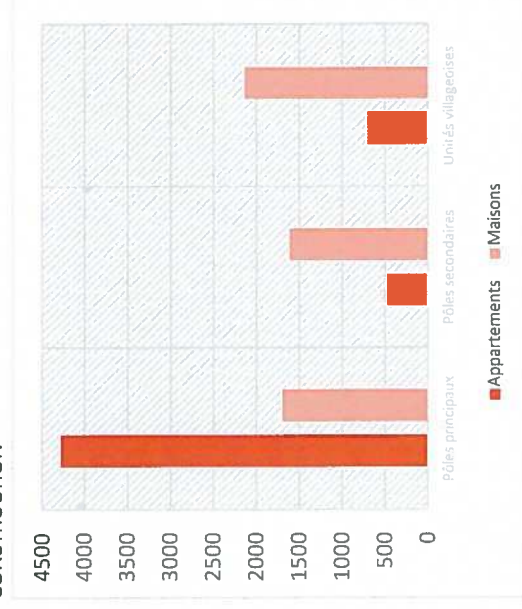
Sur l'ensemble du territoire de la CCSVT, les logements sont de toute taille, avec autant de logements petits ou moyens (49% ont moins de 4 pièces) que de logements de grande taille (50% de T4 et plus). Cette variété s'explique par une typologie globale de construction également variée qui compte 49.5% d'appartements – qui fournissent l'essentiel des petits logements.

Cependant cette typologie globale ne reflète pas les réalités locales, puisque la plupart des petits logements sont situés dans les pôles principaux du territoire (71% des petits et moyens logements sont situés à Propriano et Sartène).

RÉSIDENCES PRINCIPALES SUR LA CCSVT EN 2017 SELON LE NOMBRE DE PIÈCES

| | 1 pièce | 2 pièces | 3 pièces | 4 pièces | 5 pièces et+ |
|----------------------------|---------|----------|----------|----------|--------------|
| Pôles principaux | 161 | 554 | 1129 | 879 | 553 |
| Pôles secondaires | 15 | 92 | 216 | 266 | 274 |
| Unités villageoises | 27 | 145 | 349 | 371 | 423 |
| Total | 203 | 791 | 1694 | 1516 | 1250 |

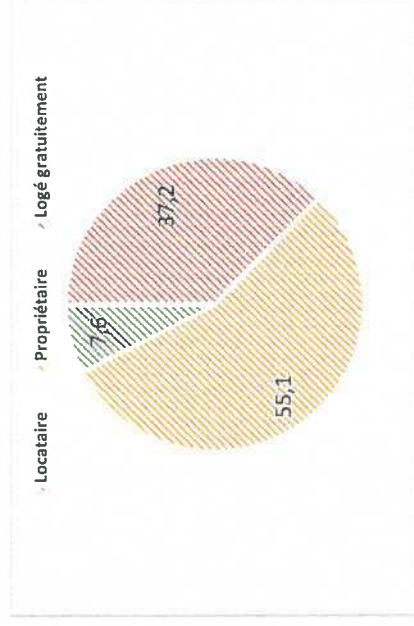
MAISONS ET APPARTEMENTS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION



Une large représentation des propriétaires

Concernant les statuts d'occupation, on observe la dominance des propriétaires (55%) sur les locataires (37%). Depuis 2012, on observe une accentuation du nombre de propriétaires tandis que la part des logés gratuitement a connu une légère augmentation depuis 2012. Cette absence d'équilibre n'est pas sans lien avec la forme urbaine, les maisons individuelles logeant plutôt des ménages propriétaires quand les appartements hébergent à la fois des locataires et des propriétaires.

RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN 2017



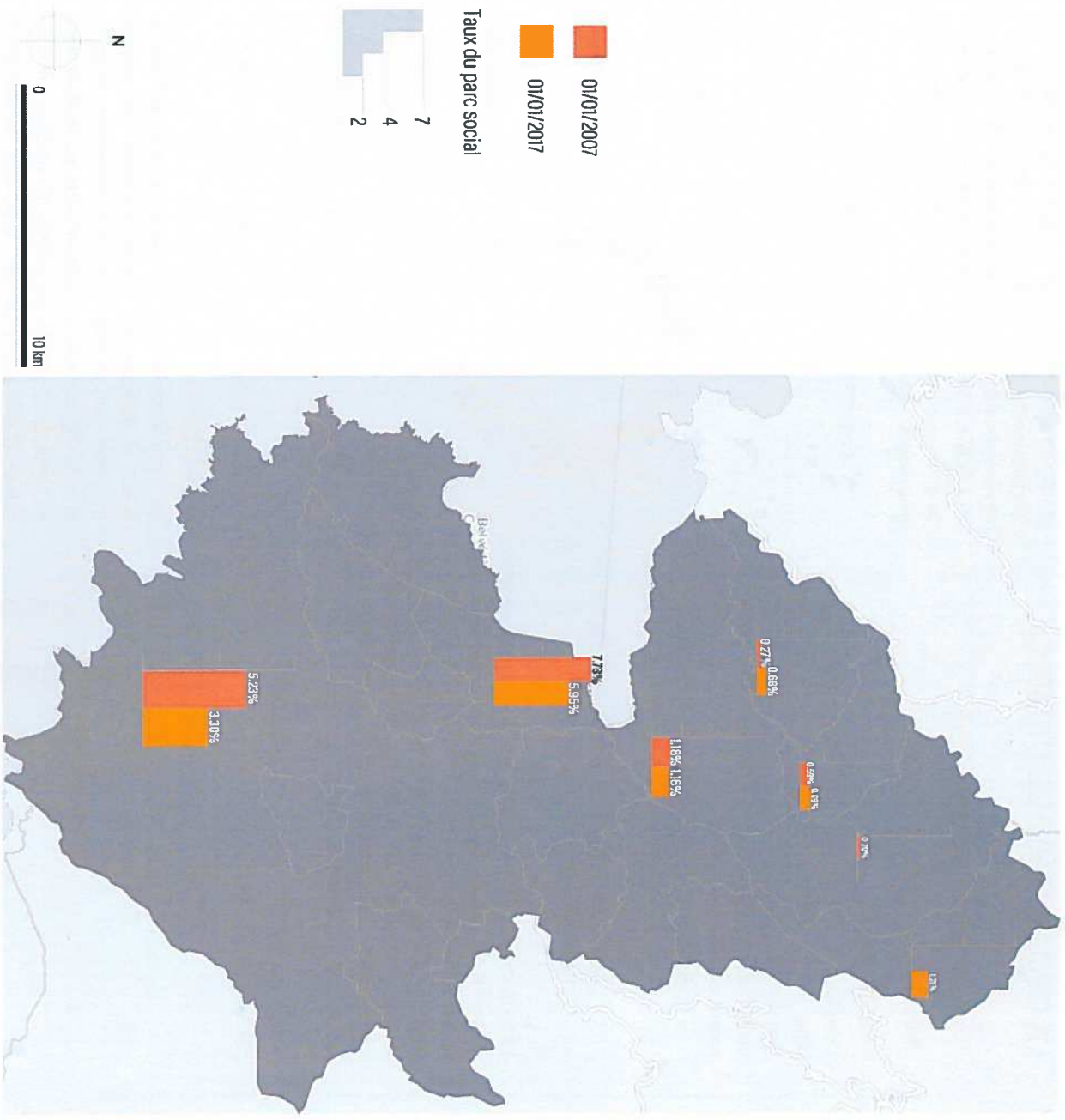
6.2.1% de logements sociaux en 2017

Les dernières statistiques disponibles confirment la faible importance de ce type de parc dans l'intercommunalité. On compte en 2017, 339 logements sociaux sur l'ensemble du territoire de la CCSVT. Ainsi, le parc locatif social représente aujourd'hui 6.21% du parc immobilier de l'intercommunalité. La progression a été relativement soutenue depuis 2017 avec 29 logements supplémentaires. Cependant, force est de constater que le parc locatif social se concentre majoritairement dans les polarités principales et secondaires du territoire.

Un parc de logements relativement ancien

Le parc de logements de l'intercommunalité est relativement ancien. En effet, près de 37% des logements ont été construits avant 1970, tandis que la part des logements récents (construits il y a moins de 20 ans) représente 21% du parc. Ce constat soulève la problématique de la précarité énergétique des logements au regard du confort des résidents mais également les perspectives de rénovation et d'amélioration des conditions de vie à envisager.

TAUX DE PARC SOCIAL PAR COMMUNE AU 1^{ER} JANVIER 2017 (EN DU PARC IMMOBILIER)



ENJEUX DE TERRITOIRE

L'adéquation de l'offre de logements avec les évolutions sociétales
La réhabilitation et remise sur le marché des logements vacants
Le développement du parc social

VOLET SOCIO-ECONOMIE LA GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI

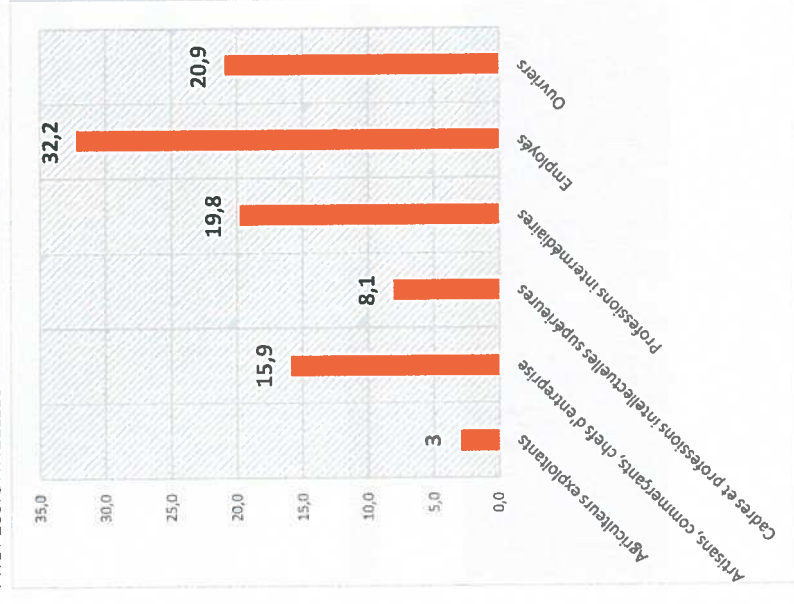
Une économie appartenant majoritairement à la sphère résidentielle

L'emploi salarié représente 74.5% des emplois totaux et offre une lecture quasi complète de la géographie de l'emploi sur le territoire de la CCSVT. La localisation des emplois salariés est relativement dense et localisée dans les communes littorales. Il s'agit :

- Des pôles principaux de Sartène et Propriano ;
- Des pôles secondaires : Olmeto et Petreto-Bicchisano
- Les unités villageoises littorales au regard de l'activité touristique.

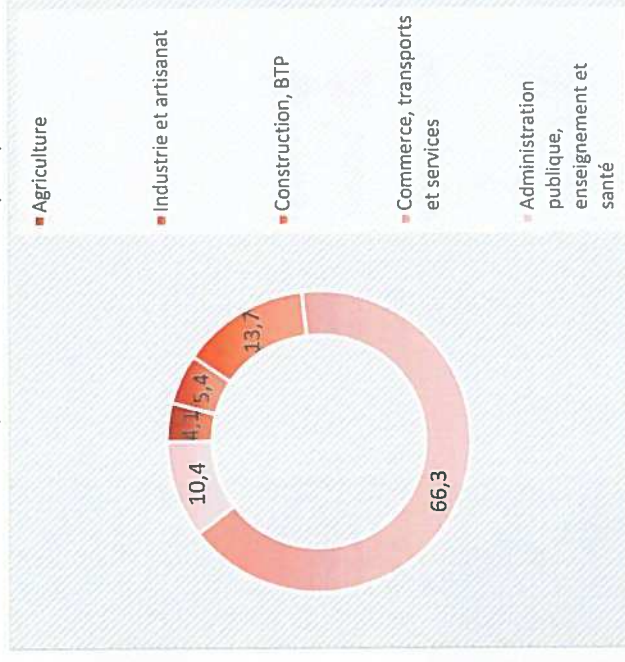
Le territoire du Sartonais-Valinco-Taravo concentre un taux d'emploi de 61.3% en 2017 avec un indicateur de concentration d'emploi évalué à 98.7%. Ainsi, on recense près de 4328 emplois sur l'ensemble du territoire. Sur la dernière décennie, on remarque une augmentation significative du nombre d'emplois sur le territoire (+100 emplois sur la période 2007-2017).

REPRESENTATION DES CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES



En parallèle de ces évolutions, on observe une certaine dualité quant à l'évolution du taux de chômage. En effet, si le nombre de chômeurs a été constant jusqu'en 2012, bien que largement supérieur à la moyenne régionale (12.5%), on observe une augmentation significative depuis 2017 avec un taux évalué à 16%. Cette caractéristique place le territoire parmi les micro régions présentant le taux de chômage le plus élevé de Corse.

CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES (en %)



Des dimensions d'établissements équilibrées

En ce qui concerne les emplois localisés sur le territoire, la CCSVT se distingue par la forte proportion des salariés travaillant dans un établissement de dimension modeste. Près de 43% des salariés travaillent dans un établissement de moins de 10 salariés. Les salariés des établissements de plus de 10 salariés représentent 56%. Cette représentation reste toutefois à nuancer car elle concerne principalement l'administration publique et dans une moindre mesure les secteurs de la construction et du tourisme. On observe l'absence d'établissements concentrant une masse salariale importante (+200 salariés).

Un territoire touristique

Le territoire du Sartenaïs-Valinco-Taravo est une destination à la fois balnéaire, patrimoniale et de nature. Cette diversité touristique participe d'une part à apporter une certaine image et notoriété au territoire et d'autre part, à permettre à ce dernier d'étendre son rayonnement.

| Type d'établissement | Nb d'établissements | Capacité d'accueil | Offre d'accueil de la région (%) |
|--------------------------------|---------------------|--------------------|----------------------------------|
| Hotels | 26 | 787 | 6.3 |
| Campings | 16 | 1944 | 8.3 |
| Autres hébergements collectifs | 16 | 2032 | 438 |

Sources : Corsica Statistica, Données de cadrage EPCI 2019

« Il est rappelé que « La qualité et la diversité des paysages de la Corse sont les éléments déterminants de l'attractivité qu'elle exerce sur les touristes (enquête de l'agence du tourisme de la Corse en 2009), le caractère de ses villages étant le second critère cité. »

L'activité touristique est un élément primordial de la vie économique du territoire. Il est donc nécessaire de mener une démarche globale et cohérente dans ce domaine, afin de proposer aux touristes une offre de qualité et répondant au mieux à leurs attentes. Cependant, il ne faut en aucun cas oublier les résidents du territoire qu'il est nécessaire d'inclure dans l'accueil et dans l'accès aux produits touristiques ». Le tourisme représente un élément essentiel du développement économique de la CCSVT, en particulier sur les communes littorales. Compte tenu de son orientation majoritairement balnéaire, le modèle touristique du Sartenaïs-Valinco-Taravo est cependant marqué par la concentration de l'activité sur la période estivale, ce qui en limite les retombées économiques pour le territoire.

L'enjeu de la montée en gamme de l'offre touristique ne peut se limiter toutefois à l'offre d'hébergement. Elle doit s'accompagner également d'une offre d'équipements et de services tels que la balnéothérapie ou la restauration haut de gamme par exemple. Cette offre doit aussi permettre de compléter l'orientation balnéaire de l'offre touristique par une offre de bien-être et une offre destinée au tourisme d'affaires.

Une telle diversification doit favoriser l'étalement de la fréquentation touristique, objectif souhaitable pour qu'une part des emplois saisonniers puisse être convertie en emplois permanents. L'allongement de la saison touristique,

nécessite aussi davantage de structures d'accueil ouvertes à l'année. Parmi les enjeux mis en exergue, on retrouve notamment la nécessité de renforcer l'équilibre de l'offre de services. En effet, la construction d'une armature touristique à l'échelle du bassin de vie permettrait de renforcer la valorisation des sites et le tourisme rural par extension du tourisme littoral. Cette approche s'observe également au regard de la situation des services et des infrastructures touristiques qui selon le projet de territoire du PETR pourrait être confortée dans l'intérieur.

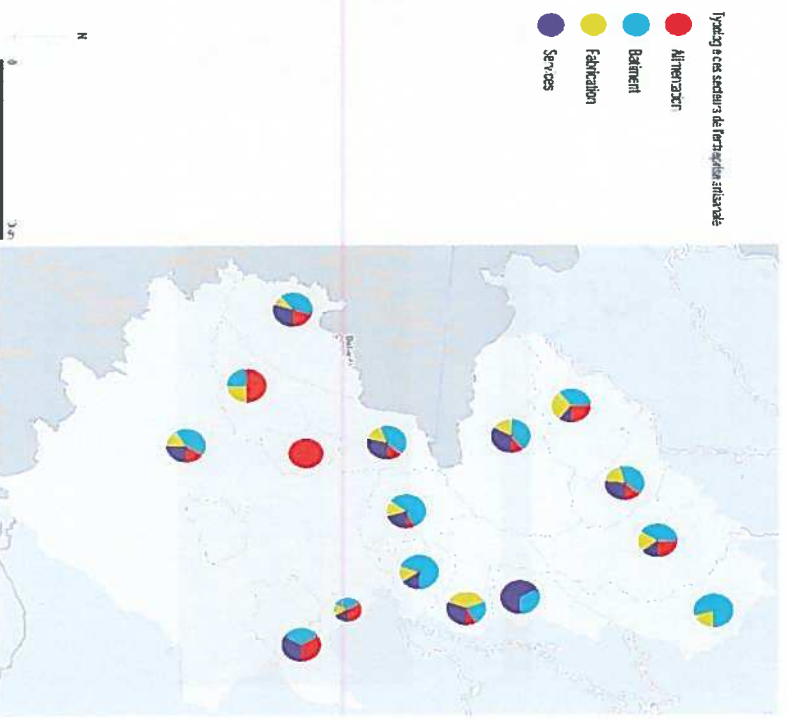
Un tissu productif à valoriser et à innover

On recense à l'échelle du territoire près de 704 entreprises artisanales réparties sur 16 communes.

Les pôles principaux concentrent près de 63% des entreprises artisanales du territoire. Malgré cette forte représentation, on retrouve toutefois un tissu artisanal établi sur l'ensemble du territoire. Ce secteur s'avère donc particulièrement dynamique dans l'intercommunalité. De plus, on observe des entreprises relativement jeunes avec une période d'activité moyenne évaluée à 10 ans.

Bien que l'ensemble des secteurs artisanaux soit représenté, le bâtiment et les services prédominent à l'échelle de l'intercommunalité. Cette approche peut être liée notamment à la dimension touristique du territoire qui s'accompagne bien souvent de dynamiques de constructions importantes.

TYPLOGIE DES ENTREPRISES ARTISANALES



L'OFFRE EDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Outre la nécessité de développer des emplois, la croissance démographique de la CCSVT crée des besoins en matière d'équipements, notamment scolaires. Les évolutions d'effectifs scolaires ne sont pas sans poser de difficultés à certaines communes.

Une offre éducative à conforter et diversifier

Le territoire de la CCSVT accueille, toutes catégories confondues, 15 établissements d'enseignement répertoriés par l'Académie de Corse, il s'agit :

- D'un lycée général et technologique ;
- D'un lycée professionnel ;
- De deux collèges ;
- De sept écoles élémentaires ;
- De trois écoles maternelles

Au total ces différents établissements accueillent près de 1800 élèves. Si jusqu'au collège l'offre éducative proposée est satisfaisante, le territoire manque de formations professionnelles, que ce soit en Centre de Formation des Apprentis (CFA), sous forme de baccalauréats professionnels ou de BTS, sans même parler de formations universitaires déconcentrées.

En ce qui concerne la formation initiale des apprentis, aucune structure ne propose de formations sur les communes de la CCSVT.

Les formations proposées en lycée sur la CCSVT sont relativement variées :

Le lycée Georges Clemenceau prépare aux sections du baccalauréat général et un seul type de baccalauréat technologique. Aucun baccalauréat professionnel ou BTS n'est proposé par l'établissement. On retrouve cependant une classe préparatoire aux écoles supérieures d'Arts qui apparaît comme une réelle innovation et évolution de l'offre éducative.

Le lycée agricole ou Campus AgriCorsica dispense une multitude de formations tant initiales qu'en apprentissages regroupant aussi bien la production animale, végétale, hippique que la viticulture, les aménagements paysagers et forestiers.

Cette diversification de l'offre de formation doit être encouragée et accompagnée afin de répondre aux besoins des jeunes et des entreprises implantées sur le territoire de la CCSVT.

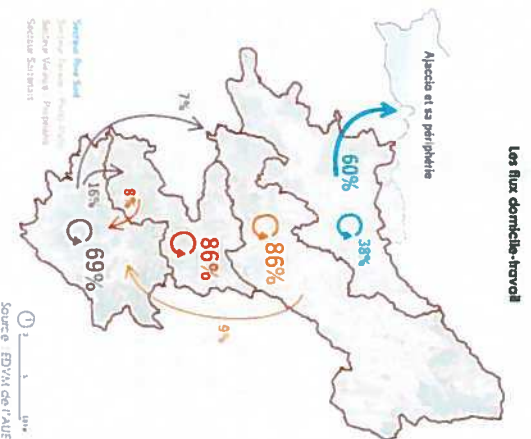
DES DEPLACEMENTS NOMBREUX LIES A LA DEPENDANCE DU TERRITOIRE

Les éléments présentés ci-dessous sont extraits du Plan de Mobilité Rural réalisé par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Ornano, Sartonais, Valinco, Taravo.

Un territoire multipolarisé

Les déplacements domicile-travail

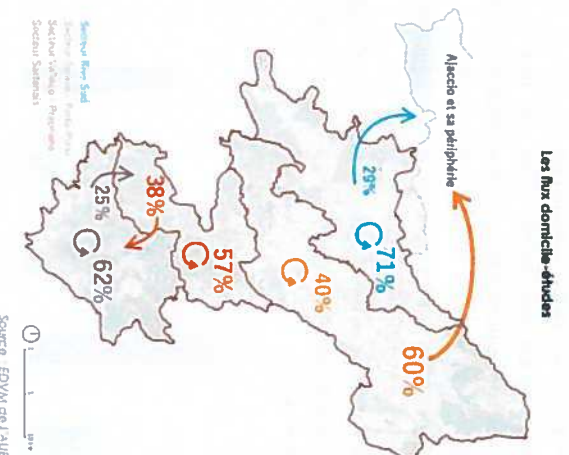
Les flux domicile-travail se concentrent principalement à l'intérieur du territoire. Cela traduit une offre d'emploi satisfaisante pour la population résidente. Des flux de déplacements entre ces trois secteurs sont tout de même visibles, notamment entre le Sartonais et le Taravo - Porto-Pollo mais aussi entre le Valinco - Propriano et le Sartonais (cf. carte ci-après). Cela s'explique par le dynamisme du golfe du Valinco et de la commune de Sartène.



Les déplacements domicile-étude

Concernant les flux domicile-étude, le secteur du Taravo – Porto-Pollo est largement polarisé par l'unité urbaine d'Ajaccio alors, qu'au contraire, la Rive-Sud est le secteur concentrant le taux le plus élevé de déplacements à l'intérieur de sa zone. La présence d'un collège à Porticcio et d'un autre à Santa-Maria-Siché justifie la concentration de

flux au sein de la Rive-Sud. Pour autant, un déplacement sur trois a toujours pour destination le secteur ajaccien. Dans la même logique, l'absence d'établissements scolaires secondaires dans le secteur du Taravo explique la migration des flux vers le secteur d'Ajaccio. Les secteurs du Sartonais et du Valinco – Propriano semblent être complémentaires avec plus de la moitié des flux concentrés sur leurs secteurs respectifs et le reste des flux correspondant à des échanges entre les deux territoires. Cela s'explique par la présence d'un lycée et d'un collège à Sartène et de deux collèges dans le Valinco – Propriano (l'un à Propriano et l'autre à Petreto-Bicchisano). Le secteur du Sartonais, comptant une offre plus complète en établissements scolaires secondaires, polarise ainsi près de 40% des flux domicile-études du secteur Valinco – Propriano. Enfin les flux internes aux zones trouvent leur explication dans la présence de nombreuses écoles primaires sur le territoire.



La prédominance de la voiture

Sur l'ensemble du territoire, les déplacements se font majoritairement en voiture. La faible densité des communes, la répartition des équipements sur le territoire et le réseau de transport collectif proposant qu'une faible cadence de navette sont autant de facteurs responsables de cette tendance. En revanche, le taux de déplacement à pied est relativement important, compte tenu de la topographie et de la ruralité du territoire. Il représente, près d'un quart des déplacements journaliers du territoire. La marche est notamment plus prégnante dans les communes rurales que périurbaines.

TAUX DE DEPLACEMENTS SELON LE MODE DE DEPLACEMENT UTILISE

Taux de déplacements selon le mode de déplacement utilisé sur le secteur. Sources : Plan Mobilité Rural PETR, Données : AUE, Traitement : Atelier-Atu

| | Marche | voiture particulière | voiture particulière | Passager voiture particulière |
|-------------------|--------|----------------------|----------------------|-------------------------------|
| Sartonais | 25% | 58% | 58% | 9% |
| Valinco-Propriano | 27% | 58% | 58% | 11% |
| Taravo | 26% | 64% | 64% | 7% |

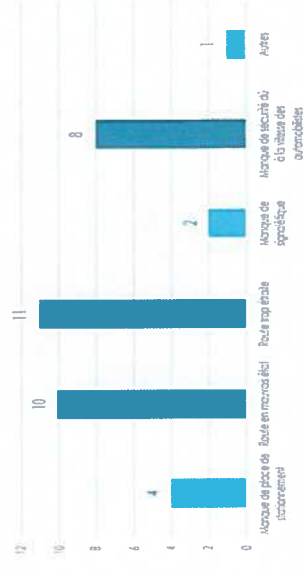
L'offre du territoire

Le maillage routier

Les pôles générateurs de déplacement et la forte densité de certaines communes permettent de déterminer les flux majeurs qui ont lieu sur le territoire. Ajaccio et sa périphérie, mais aussi Propriano-Sartène ont alors été identifiés comme les secteurs polarisant le plus de flux.

Le territoire est richement maillé par plusieurs routes territoriales et communales. La problématique majeure du réseau routier est l'état de certaines routes départementales, notamment sur des portions où la voirie est étroite et parfois dégradée.

Ce constat a été fait lors des sorties de terrain, il a également été remonté par les collectivités à travers l'enquête par questionnaire.

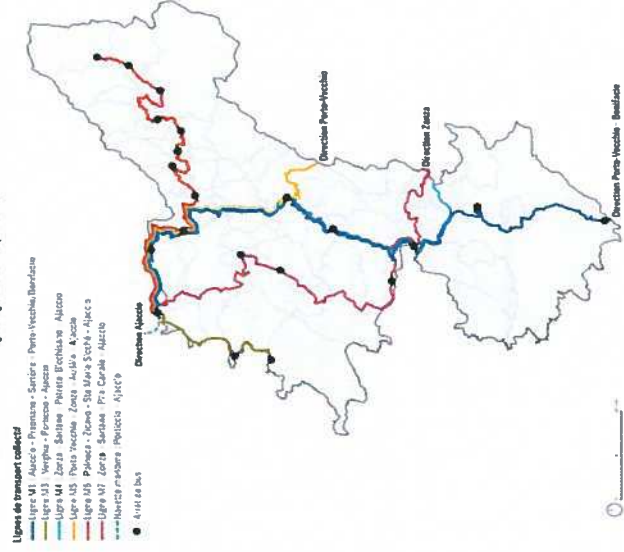


Source : Enquête par questionnaire auprès des communes du PETR, 2019

L'offre de transports collectifs

L'offre de transport collectif sur le territoire est complexe. Les informations ne sont pas visibles et accessibles et un grand nombre d'arrêts de bus ne sont pas matérialisés. Cela entraîne une sous-utilisation du service qui est méconnu. Les usagers de ce mode de transport sont essentiellement des habitués qui ont développé un lien de proximité avec les chauffeurs de cars, induisant une personnalisation du service. Cela se traduit par des arrêts à la demande, plus ou moins sur la ligne de transport définie. L'absence d'arrêts matérialisés et la faible fréquentation des lignes régulières ont facilité cette déviance du service.

Lignes régulières de transport collectif



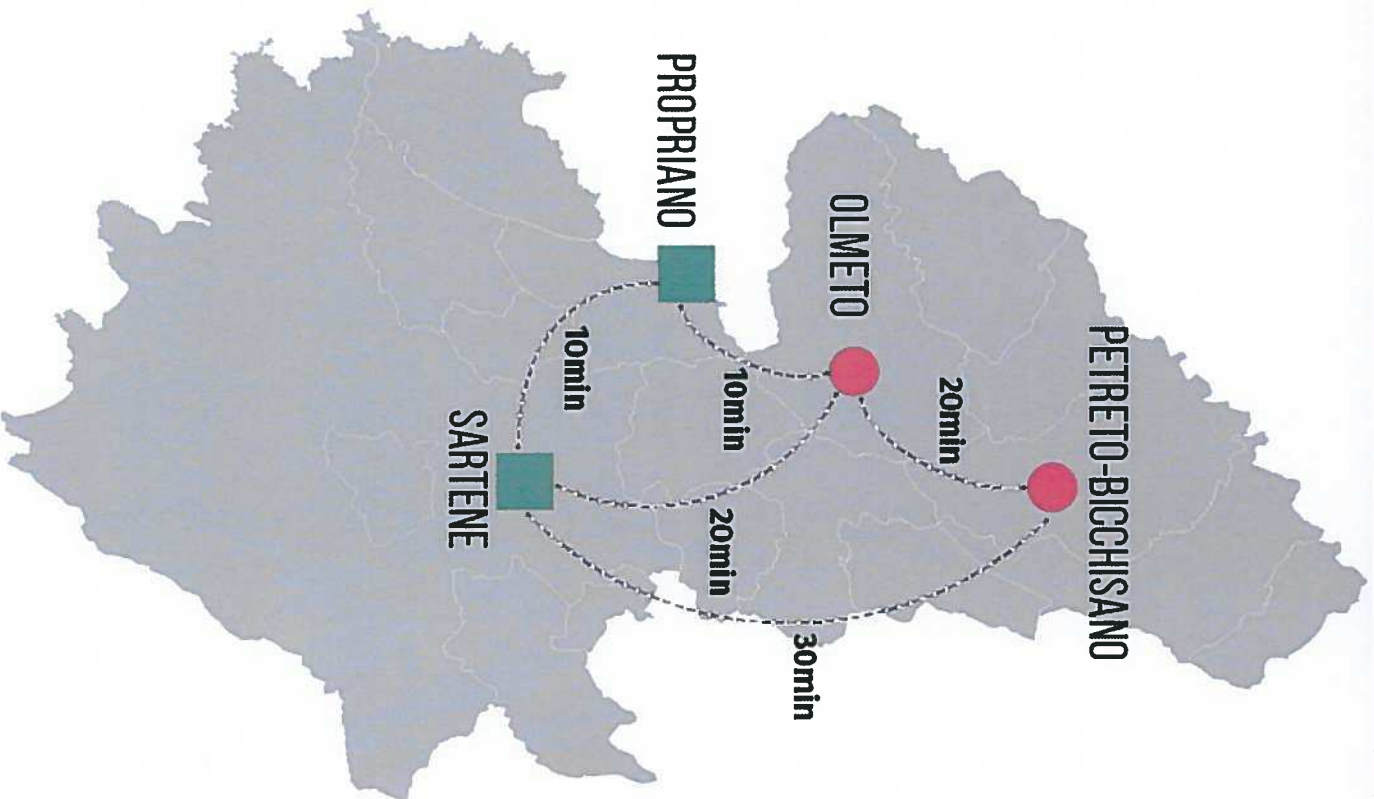
Source : Guide des transports en commun de Corse, 2019

L'offre cyclable

Aucune piste ou bande cyclable n'est identifiée. Des espaces sont pourtant favorables à la pratique du vélo, c'est notamment le cas des golfes. L'absence de relief et la concentration d'équipements sont des facteurs favorables au développement de la pratique.

ENJEUX DE TERRITOIRE

Des centres-villes structurants de l'espace rural
Un territoire multipolarisé marqué par une surreprésentation de l'utilisation de la voiture individuelle
Un phénomène de saturation des axes structurants en période estivale
Une attente marquée pour le développement de l'offre en transports collectifs et en voie cyclable
Un besoin d'organisation autour du stationnement automobile



THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
50 EAST LAKE STREET
CHICAGO, ILLINOIS 60607
TEL: 773-709-3200
WWW.UCHICAGO.PRESS.EDU



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service d'Appui aux Territoires**

Diagnostic écologique de la communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo

2021

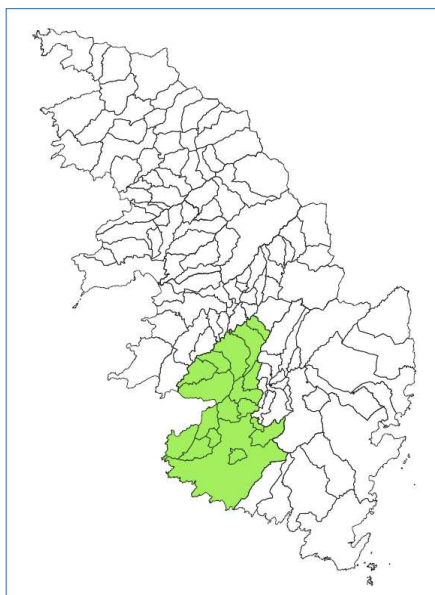


Table des matières

| | |
|---|----|
| Démographie, logement et services..... | 3 |
| Agriculture durable et alimentation locale..... | 8 |
| Gestion des déchets et économie circulaire..... | 10 |
| Artificialisation des sols..... | 12 |
| Actions en faveur de la biodiversité..... | 15 |
| Eau et assainissement..... | 17 |
| Énergie et climat..... | 20 |
| Mobilités et transports..... | 22 |
| Adaptation numérique du territoire..... | 24 |

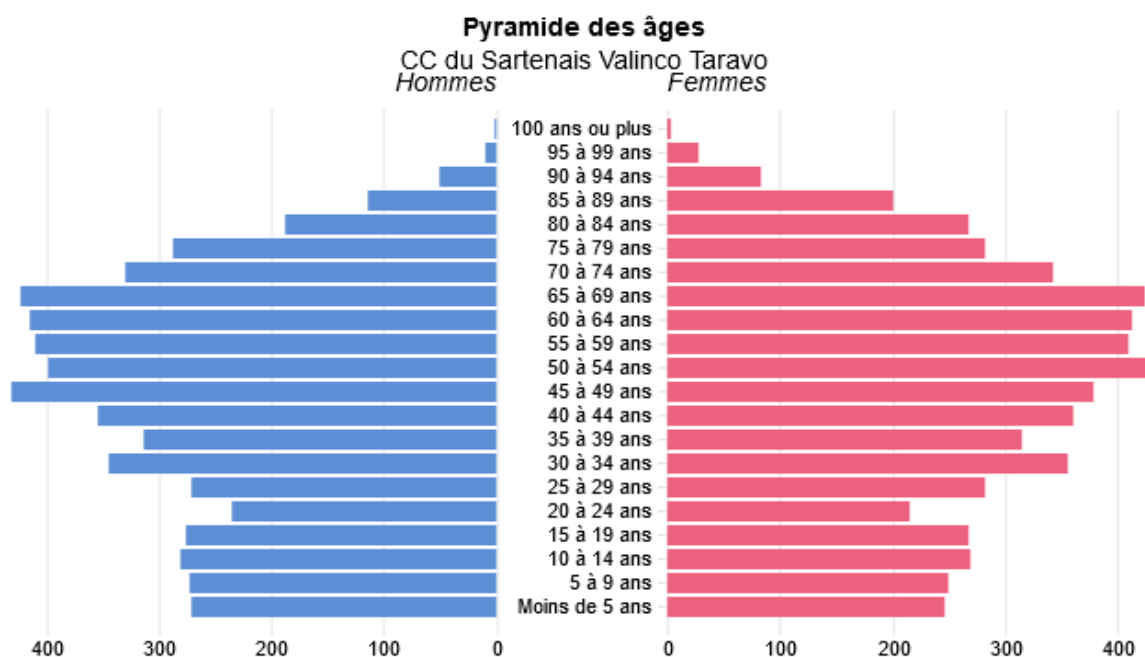
Démographie, logement et services

Nombre d'habitants : 11 551

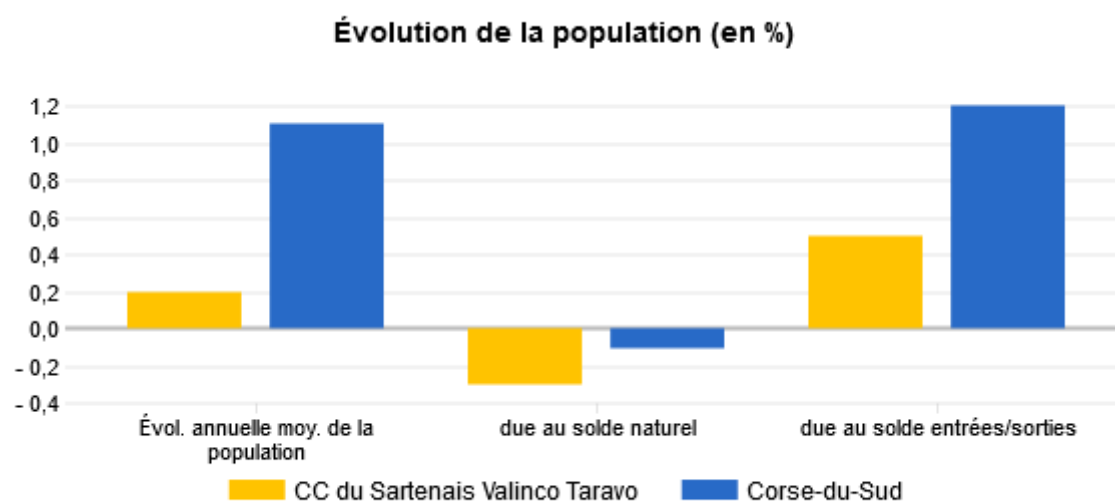
Densité de population Indice de vieillissement : nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans

| | | |
|-----------------------------------|--------------------------|-----|
| CC Sartonais Valinco Taravo | 22 hab/km ² | 140 |
| Corse-du-Sud | 39,2 hab/km ² | 116 |
| Corse | 38,6 hab/km ² | 113 |

Pyramides des âges :

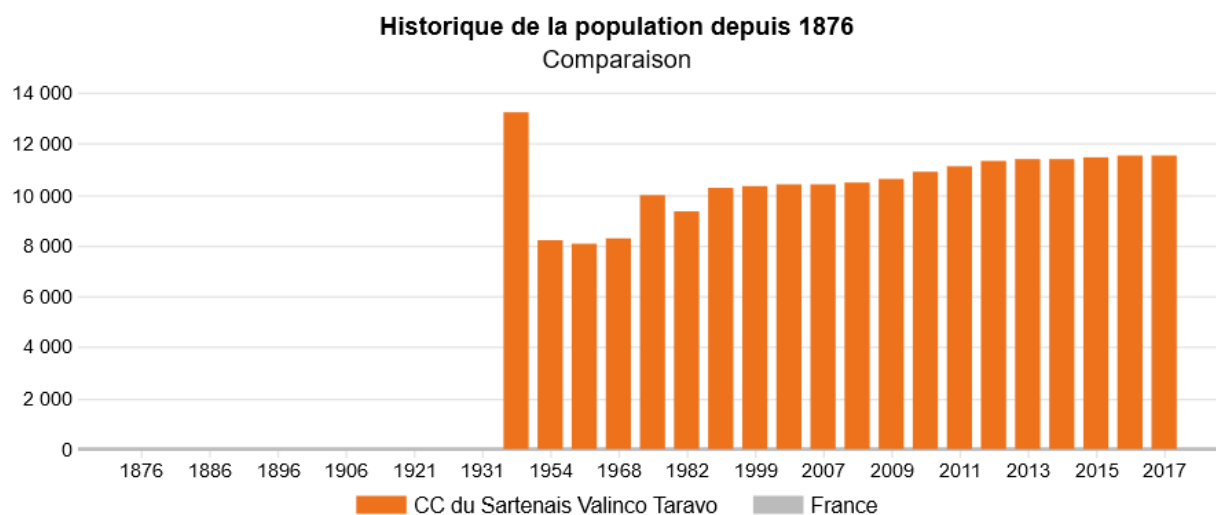


Evolution annuelle moyenne de la population :



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - État civil - 2013-2018

Evolution historique de la population :



Source : Insee, 1876-2017

Logement

Répartition du parc

| | Part des résidences principales en 2017 | Part des résidences secondaires en 2017 | Part des logements vacants en 2017 |
|--------------------------------|---|---|------------------------------------|
| CC Sartonais Valinco Taravo | 49,6 % | 44,9 % | 5,6 % |
| Corse-du-Sud | 57,8 % | 39,5 % | 2,6 % |
| Corse | 59,5 % | 37,4 % | 3,2 % |
| France | 82,2 % | 9,7 % | 8,2 % |

Logements sociaux

| | Taux d'évolution annuelle du nombre de logements sociaux entre 2014 et 2019 | Nombre de demandes en cours de logements sociaux pour une attribution en 2018 |
|--------------------------------|---|---|
| CC Sartonais Valinco Taravo | 2,9 % | 8,7 demandes en cours pour une attribution |
| Corse-du-Sud | 3,6 % | 13,2 demandes en cours pour une attribution |
| Corse | 2,4 % | 9,4 demandes en cours pour une attribution |
| France | 1,8 % | 4,4 demandes en cours pour une attribution |

Statut d'occupation :

Résidences principales selon le statut d'occupation



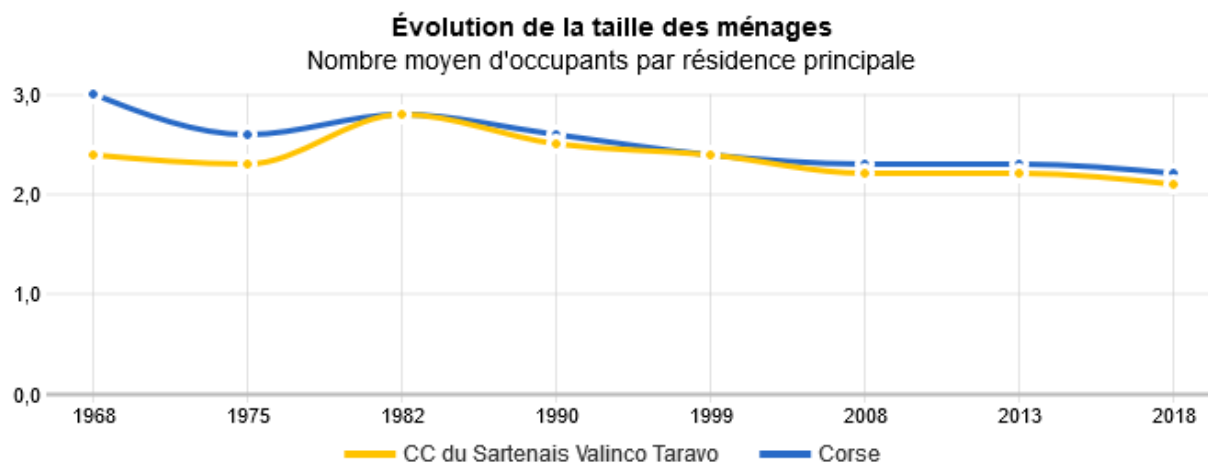
| Indicateurs | CC du Sartenais Valinco Taravo | | Corse | |
|---|-----------------------------------|--------------------|---------|--------------------|
| | Valeur | Évol. 2008-2018 | Valeur | Évol. 2008-2018 |
| Propriétaires | 3 012 | 21,6 % | 82 982 | 17,9 % |
| Locataires | 2 022 | 17,1 % | 59 292 | 20,9 % |
| - dont locataires d'un logement HLM loué vide | 307 | - 3,2 % | 12 125 | 9,9 % |
| Logés gratuitement | 420 | 14,4 % | 7 711 | - 6,8 % |
| Ensemble | 5 454 | 19,3 % | 149 985 | 17,4 % |

2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Nombre moyen de pièce des résidences principales : 3,7

Evolution du nombre moyen d'occupants des résidences principales :

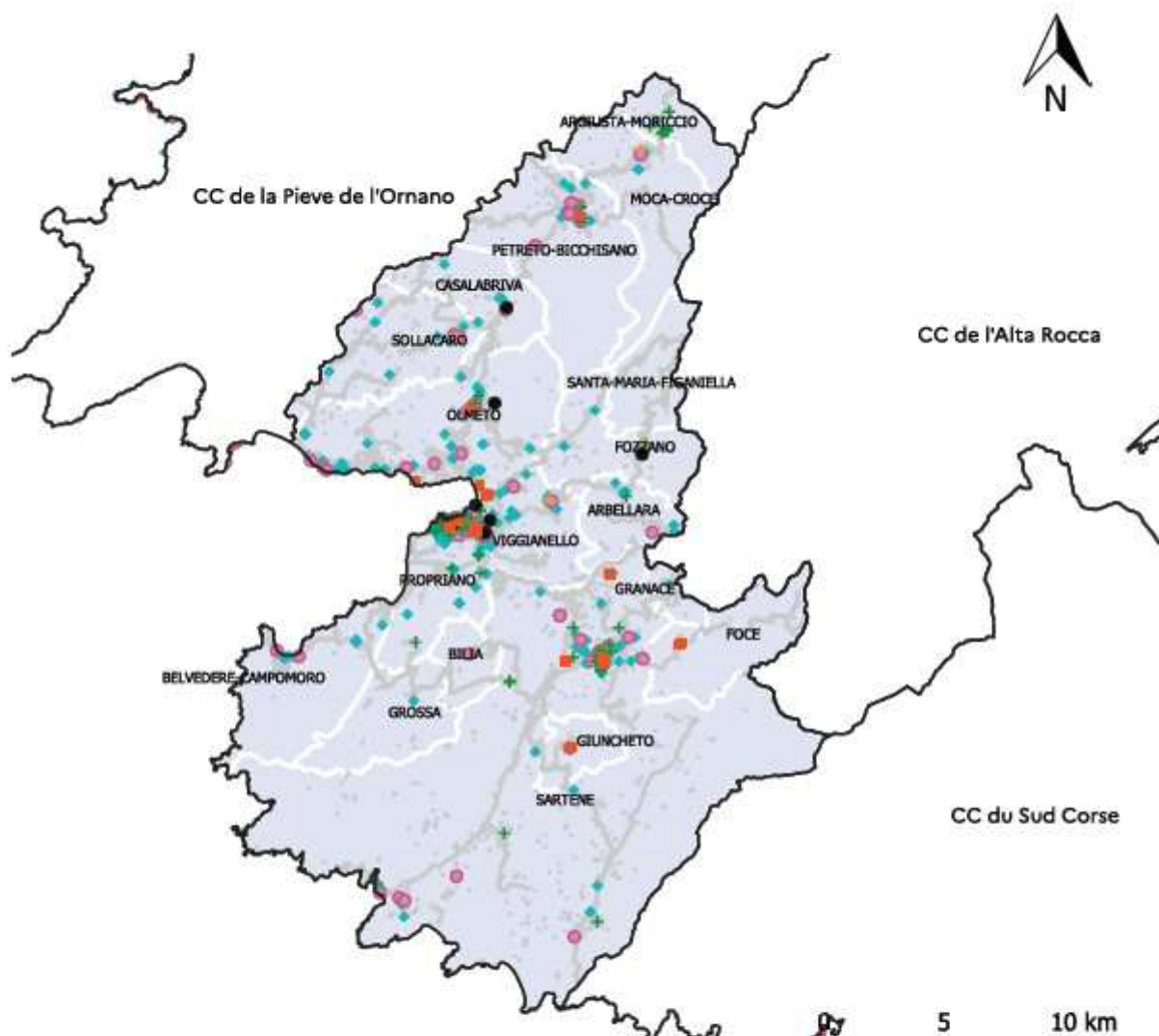


Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Services

Nombre de maisons France services en 2020 : 0 structure

Carte des équipements et des services de la communauté de communes du Sartenaï-Valinco-Taravo en 2019



Légende

Equipements et services

- Services aux particuliers
- Commerces
- Enseignement
- + Santé
- Transports et déplacements
- Sports, loisirs et culture
-  Réseau routier et zones bâties

Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : BPE 2019, OCSGE 2016
 Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Agriculture durable et alimentation locale



Terre d'élevage et de vignoble, le Sartenais Valinco Taravo entame timidement sa transition vers une agriculture durable.

Le Projet Alimentaire Territorial, la labellisation et la certification des producteurs sont les locomotives de cette transformation.

Instantanés du territoire

| | Nombre d'exploitations agricoles en 2010 | Surface agricole utilisée (SAU) en 2010 (ha) | Part de la surface toujours en herbe (STH) dans la SAU en 2010 |
|-----------------------------|--|--|--|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 157 | 10 312 ha | 91,1 % |
| Corse-du-Sud | 996 | 62 770 ha | 88,6 % |

Sources : Recensement agricole 2010



Quantité de produits phytosanitaires achetée en 2019 :

23 567 kg soit **53 %**

de la quantité départementale achetée, auquel s'ajoute

5718 L soit **26 %** de la quantité départementale achetée



Quantité de glyphosate achetée en 2019 :

28 kg soit **2 %**

de la quantité départementale achetée

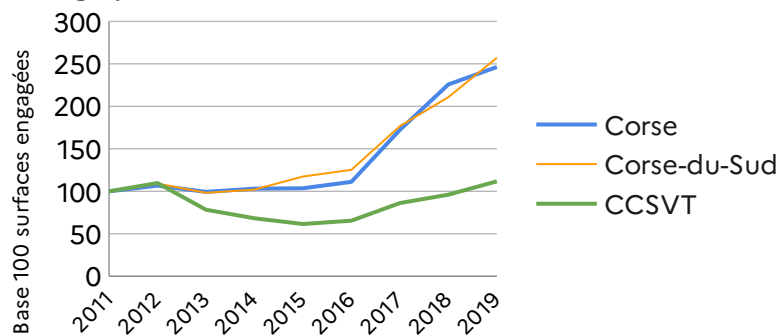
Sources : BNV-D 2020

Agriculture biologique et raisonnée

| Nombre d'exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2019 | |
|---|-----|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 23 |
| Corse-du-Sud | 178 |
| Corse | 511 |

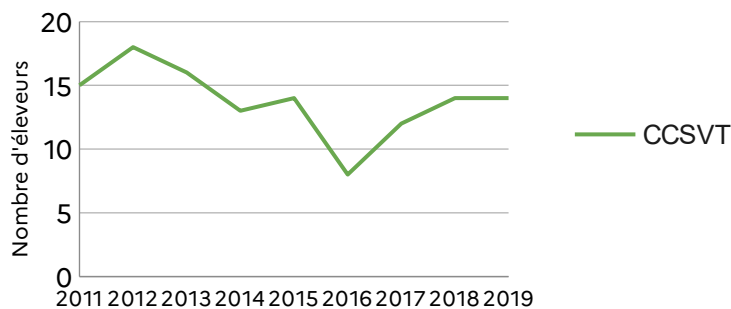
Sources : AgenceBio 2019

Evolutions des surfaces engagées en agriculture biologique entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio 2019

Evolution du nombre d'éleveurs engagés en AB entre 2011 et 2019



Année - source : AgenceBio2019

Territoire en transition

1 Projet alimentaire territorial avec le PETR

Gestion des déchets et économie circulaire



Ce territoire rural est marqué par une hausse de production des déchets en saison et par le faible taux de tri, notamment de compostage.

La réduction de la production des déchets et l'amélioration du taux de tri sélectif sont de la responsabilité de tous, y compris des écoles labellisée Ecoscola grâce au SYVADEC.

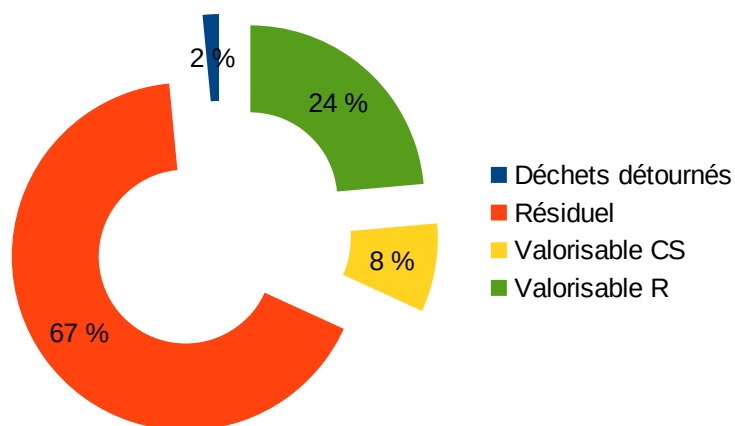
Instantanés du territoire

Quantité déchets produits par habitant en 2020 :

788 kgs / hab

Corse-du-Sud : 735 kgs / hab
Corse : 696 kgs / hab

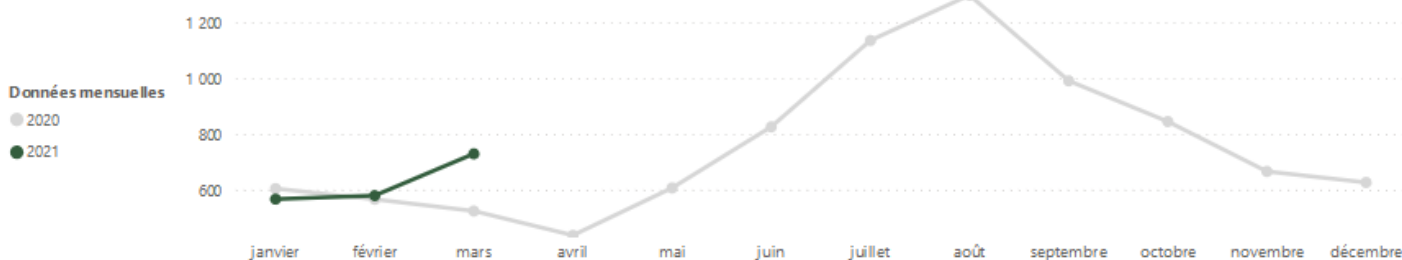
Répartition des déchets produits par type de déchets en 2020



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC


Tonnage de déchets produits par le territoire en 2020 au cours de l'année :



Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Initiatives

Valorisation des déchets

| TRI | Taux de tri sélectif du territoire en 2020 | Organisation de la filière de collecte sélective |  |
|--------------------------------|--|--|---|
| CC Sartonais Valinco Taravo | 36,2 % | Emballages, papiers, verre | |
| Corse-du-Sud | 35,5 % | Emballages, verre, papier, bio-déchets | |
| Corse | 38,6 % | Emballages, verre, papier, bio-déchets | |

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

| COMPOSTAGE | Nombre de composteurs individuels distribués depuis 2009 | Nombre de plateforme de compostage partagées en 2019 |
|--------------------------------|--|--|
| CC Sartonais Valinco Taravo | 1369 | 3 |

En 2020, **38 %** des habitants du territoire disposent d'une solution de compostage de proximité (Taux de couverture)

Sources : Observatoire des déchets ménagers , SYVADEC

Territoire en transition

36,4 % d'écoles labellisés *Ecoscola*

1 Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Artificialisation des sols



Concentrée sur la frange littorale, l'artificialisation des sols est significative. La difficile réalisation ou actualisation des documents d'urbanisme rend la maîtrise du phénomène difficile.

Le dynamisme d'Argiusta Moriccio en faveur de l'aménagement durable est à souligner.

Instantanés du territoire

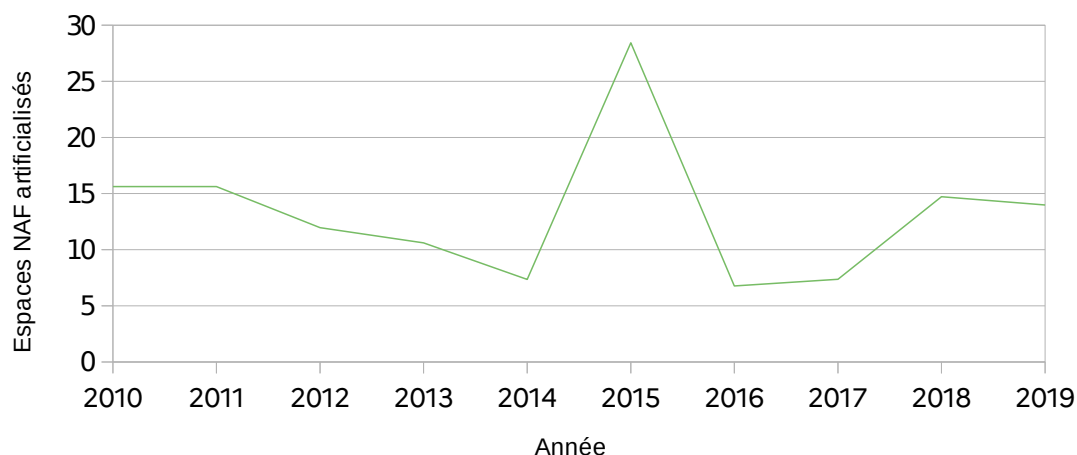
Taux d'artificialisation
du territoire en 2016 :

CCSVT : 1,28 %

Corse-du-Sud : 1,47 %

Sources : OCSGE 2016

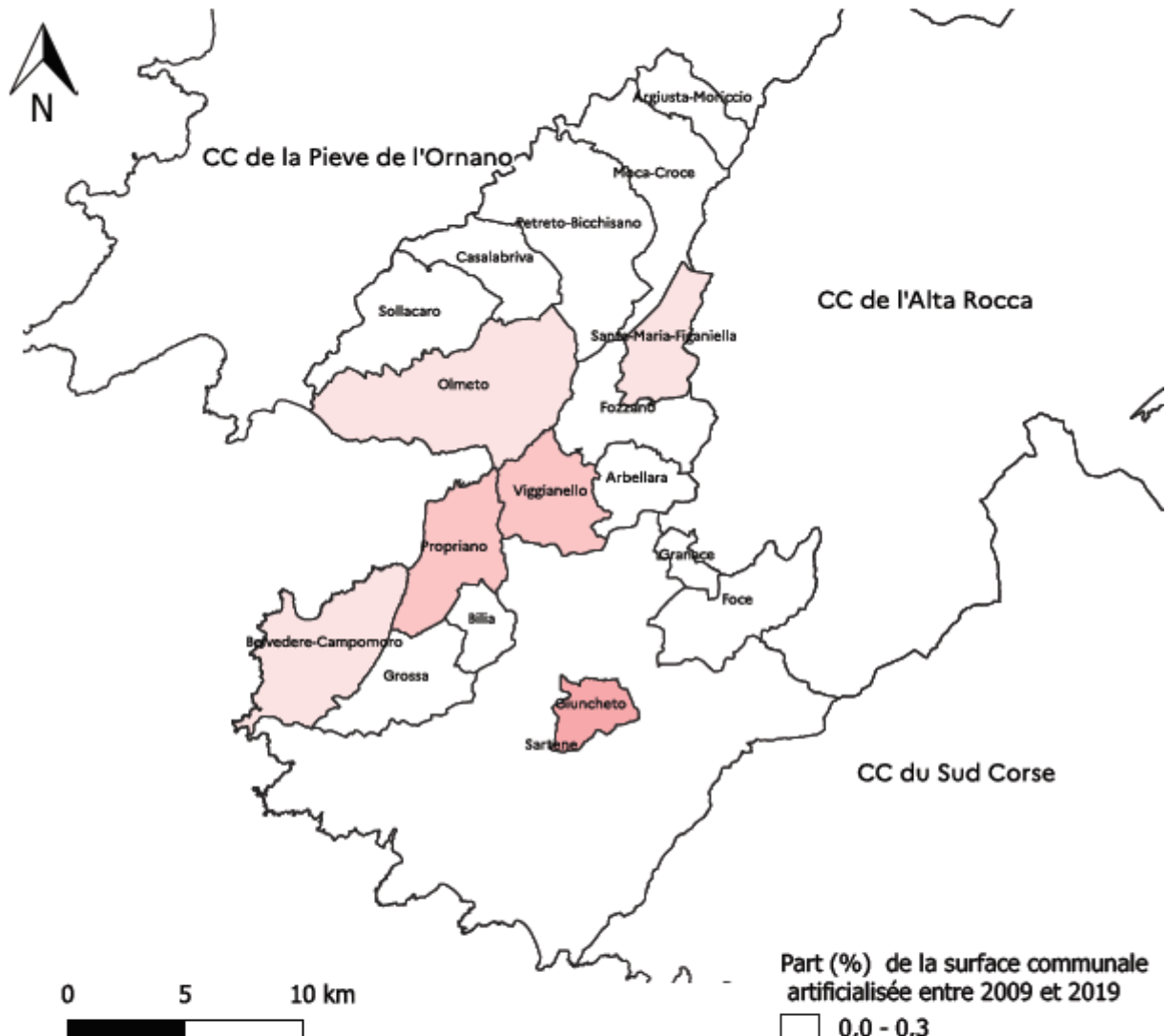
Espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés par an
entre 2009 et 2019 - CCSVT



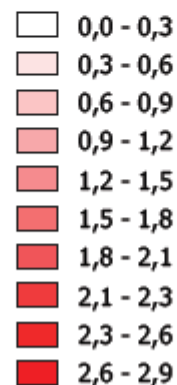
Sources : Observatoire de l'artificialisation des sols 2019

12/25

Dynamique d'artificialisation des sols dans la communauté de communes du Sartenaï-Valinco-Taravo en 2019



Part (%) de la surface communale artificialisée entre 2009 et 2019

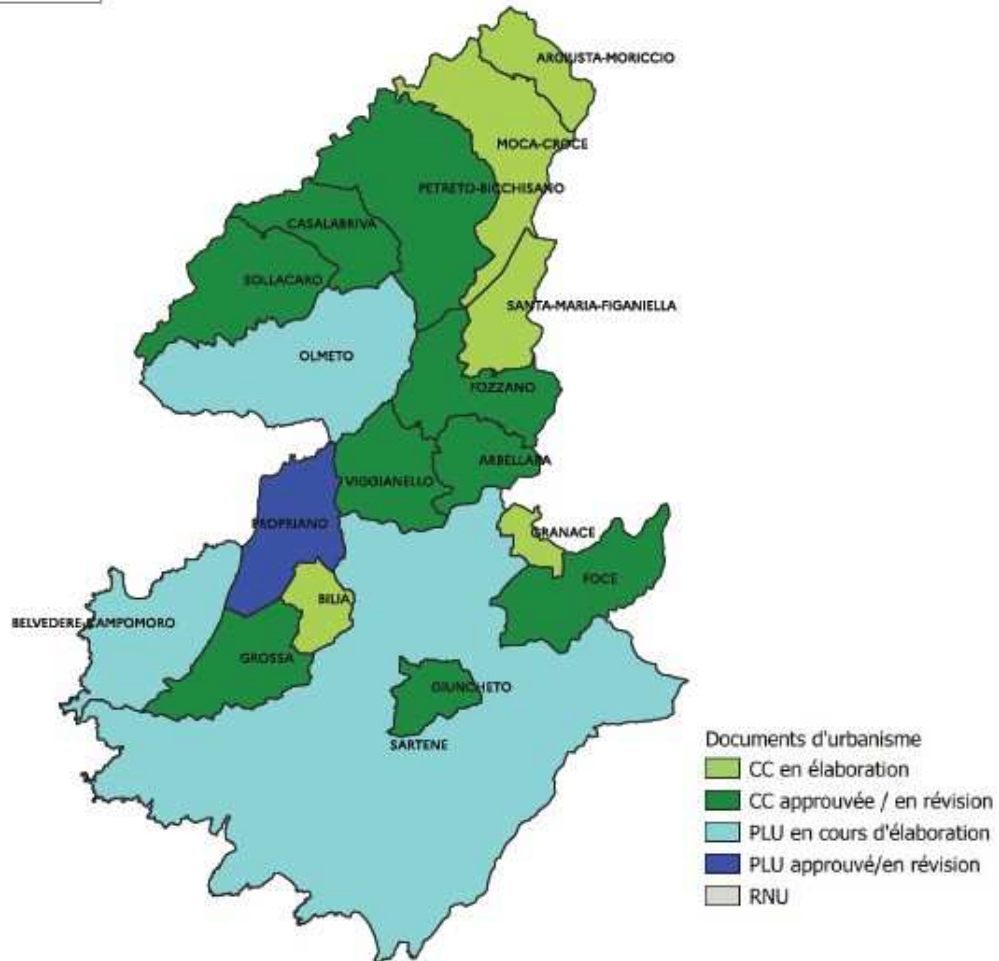


Carte réalisée le 18/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : Observatoire de
 l'artificialisation des sols 2019
 Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019



Etat d'avancement des documents d'urbanisme de la CCSVT en 2021



0 5 10 km

Source: SUDOCUH 27/05/2021
Fond de carte: BDTOPO v3 IGN 2019

Carte réalisée en Juin 2021 par DDTM2A/
SAT/FM

Territoire en transition

1 écoquartier labellisé étape 1 à Argiusta - Moriccio

Actions en faveur de la biodiversité



Les zones à enjeux de biodiversité sont couverts par des protections en accord avec la typologie du milieu : PNRC pour les communes montagnardes, et le conservatoire du littoral pour les communes littorales. Néanmoins, la tache urbaine de Propriano et plus largement celle du golfe fragmentent les espaces de biodiversité.

Instantanés du territoire

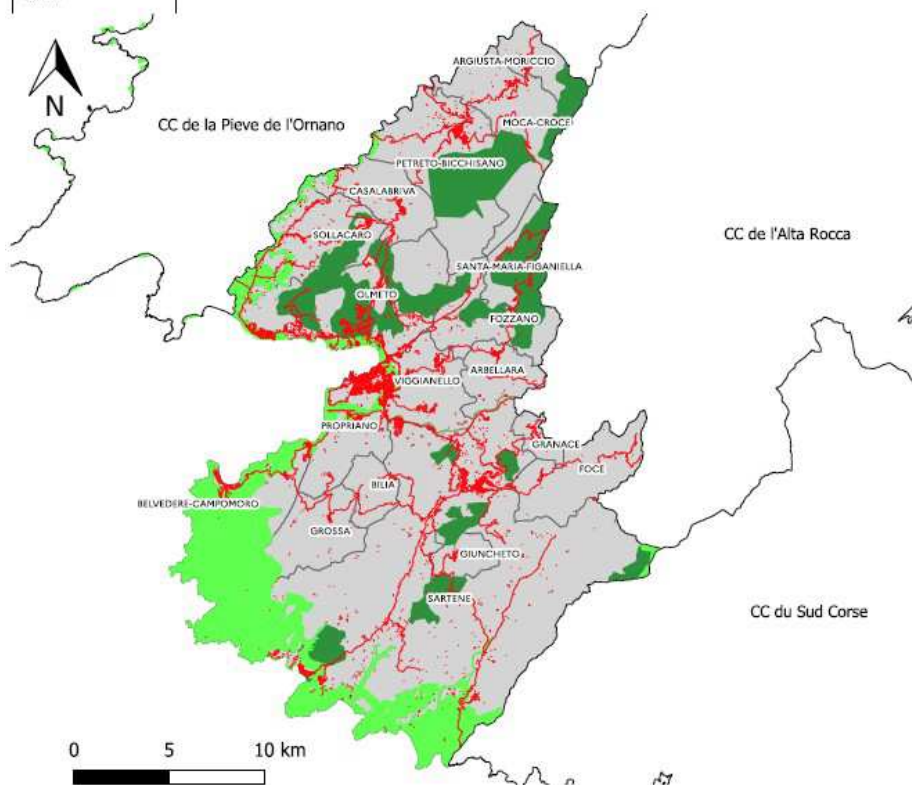


Urbanisation et continuité écologique : zones de conflit dans la CCSVT en 2021

Part du territoire présentant des enjeux faunistiques et floristiques (ZNIEFF type 1) :

16,1 %

Sources : INPN 2021

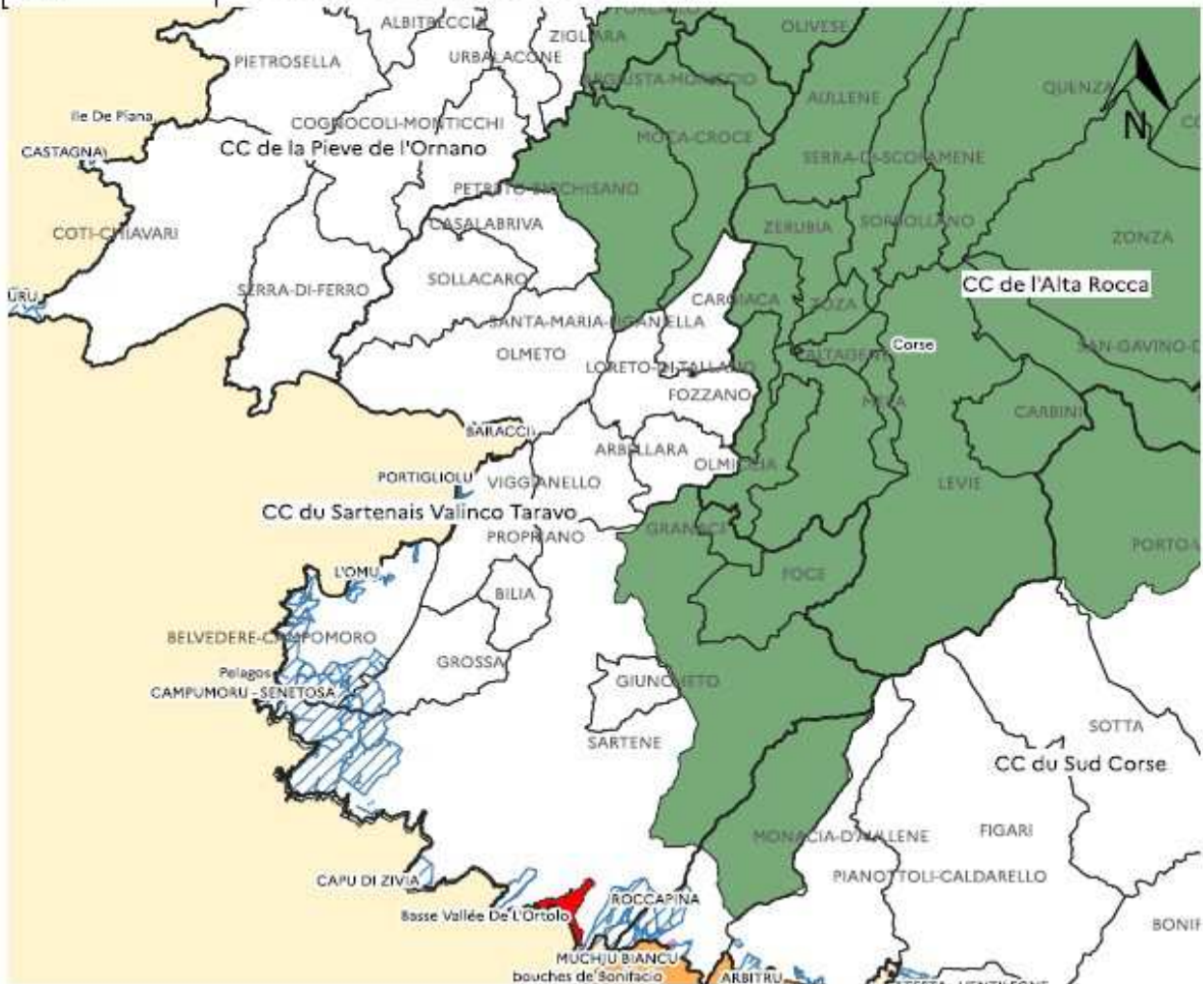


Sources :
TVTB PADDUC 2021
INPN 2021
OCSGE 2016
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019


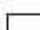
Légende

- EPCI
- Commune
- Zone anthropisée
- Réserves et corridors écologiques du PADDUC
- ZNIEFF 1 et 2

Espaces naturels sous protection forte de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo en 2021



Légende

-  Commune
-  EPCI

Protections des espaces naturels

-  Arrêté de protection de biotope
-  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne
-  Réserve de biosphère
-  Réserve de biotope
-  Parc Naturel Régional de Corse
-  Réserves Naturelles de Corse
-  Zone humide RAMSAR
-  Site du conservatoire du littoral

0 5 10 km



Carte réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : INPN 2021
Fond de carte : BDTOPO v3 IGN 2019

Eau et assainissement



La reconnaissance du Taravo comme rivière sauvage et le suivi des eaux de baignade sont gages de la qualité de l'eau du Sartenais Valinco Taravo.

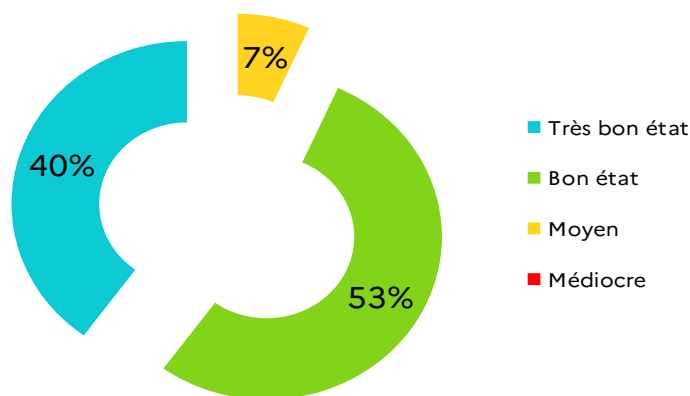
La faible connaissance des infrastructures de distribution d'eau potable rend difficile la mise en place d'une stratégie pour la gestion de la ressource.

Instantanés du territoire

Ressources en eau

Etat écologique des cours d'eau

en 2019 - CCSVT



Sources : SIE Corse 2019



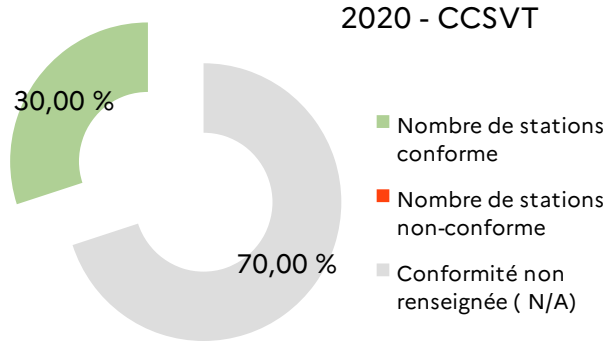
Pourcentage des lieux de baignade en eau de mer d'excellente qualité :

CCSVT : 91,6 %

Sources : ARS Corse 2021

Assainissement

Etat de conformité globale des stations d'épuration



Sources : Base ROSEAU 2020

Communes/ hameaux disposant d'un réseau de collecte mais non-relié à une station d'épuration :

- Argiusta Moriccio
- Moca Croce
- Santa Maria Fignaniella
- Foce Bilzese
- Bilia
- Giunchato
- Fozzano
- Arbellara

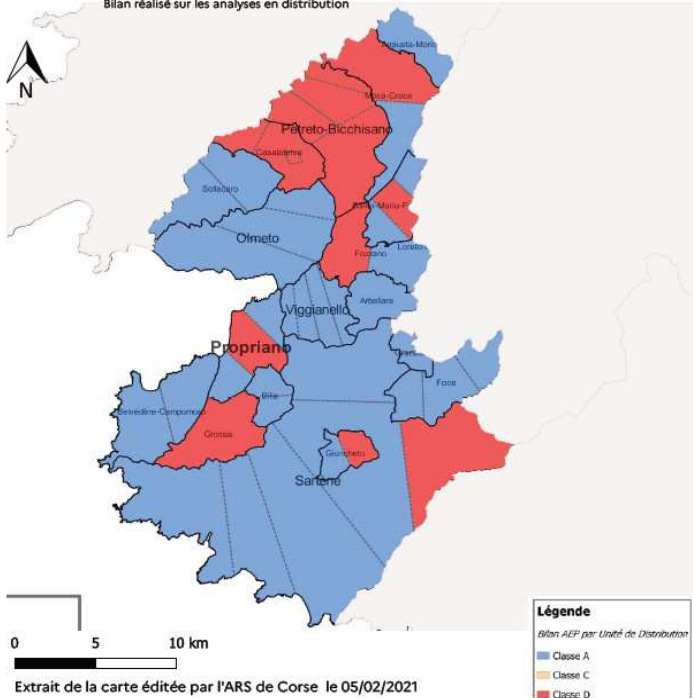
Sources : DDTM2A 2021

Eau potable



Bilan de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la communauté de communes du Sartenaï-Valinco-Taravo

Année 2020
Bilan réalisé sur les analyses en distribution



Rendement communal du réseau de distribution d'eau potable dans la Communauté de communes du Sartenaï-Valinco-Taravo en 2019



0 5 10 km

Légende

Rendement du réseau de distribution d'eau potable

Donnée non renseignée

100%

80%-90%

70%-80%

60%-70%

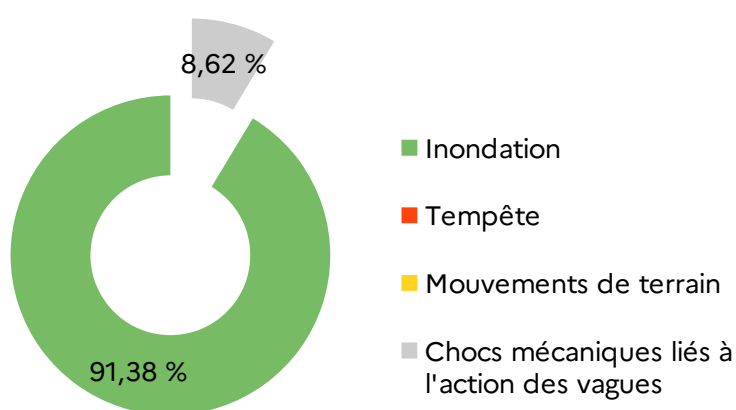
Moins de 60%

réalisée le 29/06/2021 par DDTM2A/ SAT / JL

Sources : SISPEA 2019
Fond de carte : BDTOP0 v3 IGN 2019

Inondations

Proportion des arrêtés CatNat de type Inondation de 2000 à 2021 - CCSVT



Sources : BD GASPAR 2021

Initiatives

11 Plans de Prévention des Risques Inondations

Présence d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées / pluviales

Sources : BD GASPAR 2021, EPCI, Gest'eau 2021

Territoire en transition

Taravo labellisé Rivière sauvage

Énergie et climat



Les consommations énergétiques et la production de gaz à effet de serre est faible dans ce territoire rural et peu peuplé malgré des équipements énergivores.

La faible part des productions d'énergie renouvelable rend le Sartenais Valinco Taravo dépendant.

Instantanés du territoire

Part départementale des émissions de GES hors puits (PRG) s en 2012

Part de la consommation électrique départementale en 2019

| | | |
|-----------------------------|--------|--------|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 5,12 % | 8,59 % |
|-----------------------------|--------|--------|

Sources : SDES 2019 , INS 2012

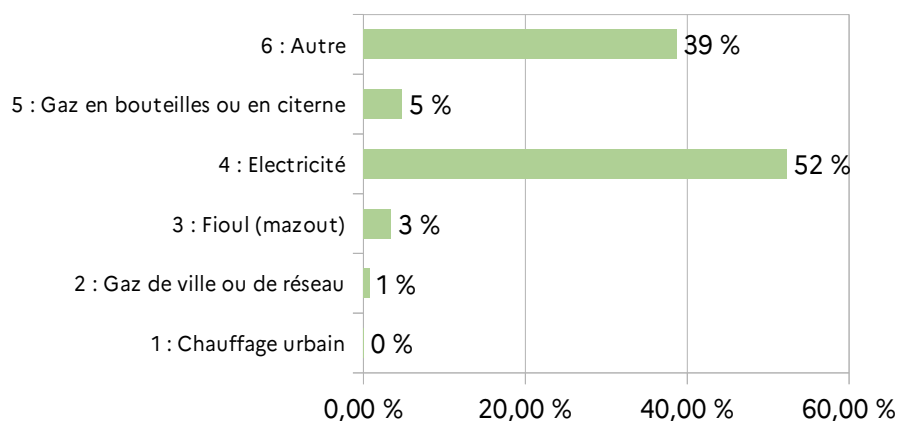
Pourcentage des passoires thermiques dans le parc social locatif en 2020

Pourcentage des copropriétés en bon état énergétique en 2021

| | | |
|-----------------------------|---------|--------|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 2,30 % | 0,00 % |
| % de DPE réalisé | 80,00 % | 8,50 % |

Sources : RPLS 2020 , ANAH 2021

Répartition des modes de chauffage dans les résidences principales en 2017 - CCSVT



Sources : INSEE RP 2017

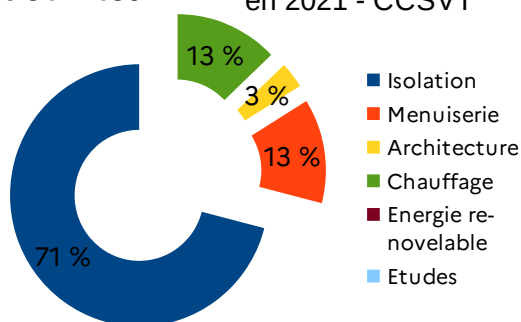
Initiatives

Rénovation énergétique

| Nombre d'artisans RGE sur le territoire | |
|---|-----|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 32 |
| Corse-du-Sud | 211 |

Sources : ADEME 2021

Répartition des artisans RGE par type d'activités en 2021 - CCSVT

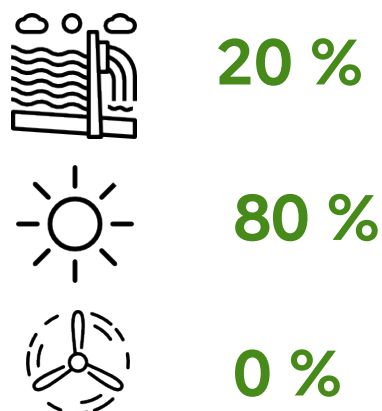


Sources : ADEME 2021

Transition énergétique

| Puissance installée en énergie renouvelable sur le territoire en 2018 | |
|---|------------|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 5664 kW |
| Corse-du-Sud | 140 791 kW |

Détail par énergie renouvelable



Sources : EDF 2018

Mobilités et transports



Dominée par l'autosolisme et les trajets internes, le Sartenais Valinco Taravo s'est dotée récemment de la compétence en matière de mobilité.

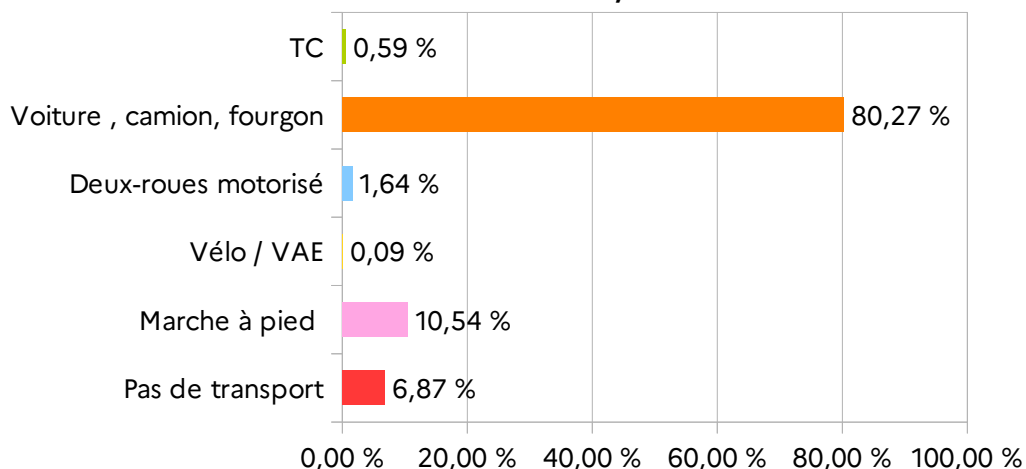
Le golfe du Valinco et le passage de la RT20 sont des atouts pour le développement des mobilités actives et des transports en commun.

Instantanés du territoire

| | Taux de motorisation des ménages en 2017 | Part des ménages disposant d'au moins un véhicule en 2017 | Part modale des modes collectifs en 2017 |
|-----------------------------|--|---|--|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 1,48 | 85,40 % | 2,93 % |
| Corse-du-Sud | 1,58 | 88,70 % | 2,35 % |
| Corse | 1,49 | 87,50 % | 3,20 % |

Sources : Evdm Corse 2017, INSEE RP 2017

Mode de déplacement jusqu'au lieu de travail en 2017, CCSVT



Sources : INSEE RP 2017

Initiatives

Carburant alternative

| | Part des véhicules particuliers dont la carburant est alternative en 2019 | Part des transports en commun dont la carburant est alternative en 2019 |
|-----------------------------------|---|---|
| CC Sartenais Valinco Taravo | 0,57 % | 0,00 % |
| Corse-du-Sud | 0,67 % | 2,42 % |
| Corse | 0,61 % | 1,14 % |

Sources : RS VERO 2020

Maillage du territoire par des bornes de recharge électrique en Juin 2021 :

- 1 Borne électrique située à Propriano

Sources : ChargeMap

Linéaire des aménagements cyclables par état d'avancement

| | Non-défini | Projet | Tracé arrêté | Tracé en cours | Ouvert |
|----------------------|------------|---------------------------------|--------------|--------------------------------------|--------|
| Longueur du linéaire | | 0,59km (RD139, Propriano) | | 2,3km (Capu Laruso, Propriano) | |

Sources : Open Data Corsica, 2020

Nombres de VAE vendus dans le cadre de l'aide à l'achat de VAE par la CdC

230 ventes de VAE subventionnées sur le territoire

Soit 7,8 % des ventes régionales subventionnées

Sources : AUE Corse 2021

Territoire en transition

La Communauté de commune autorité organisatrice de la mobilité

1 Navette solidaire entre Moca-Croce et Petreto-Bicchisiano

11 points de rencontre de covoiturage reconnus

Adaptation numérique du territoire



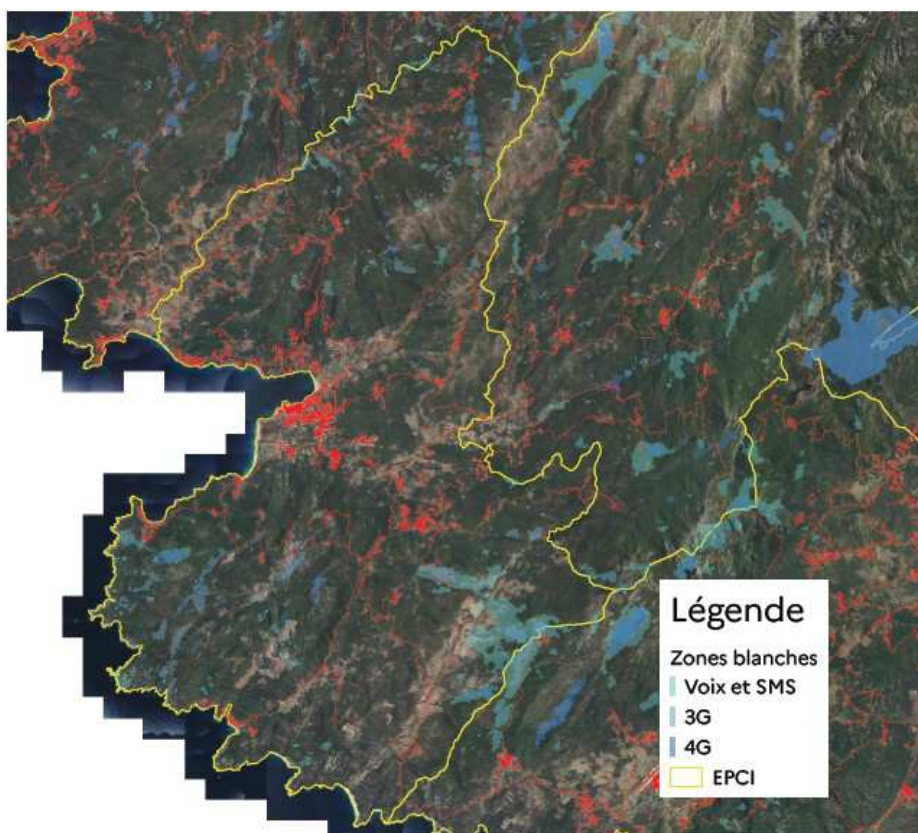
Le schéma directeur du numérique du PETR s'appuie sur un déploiement croissant de la fibre optique sur le territoire.

Cette structuration du secteur doit s'accompagner d'un travail d'inclusion numérique.

Instantanée du territoire



Carte des zones blanches de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo



Carte réalisée le 17/06/2021 par DDTM2A / MCT/ JL

Sources : ARCEP 2021
Fond de carte : BDTOPOV3 2020 , BDORTHO 2019 IGN

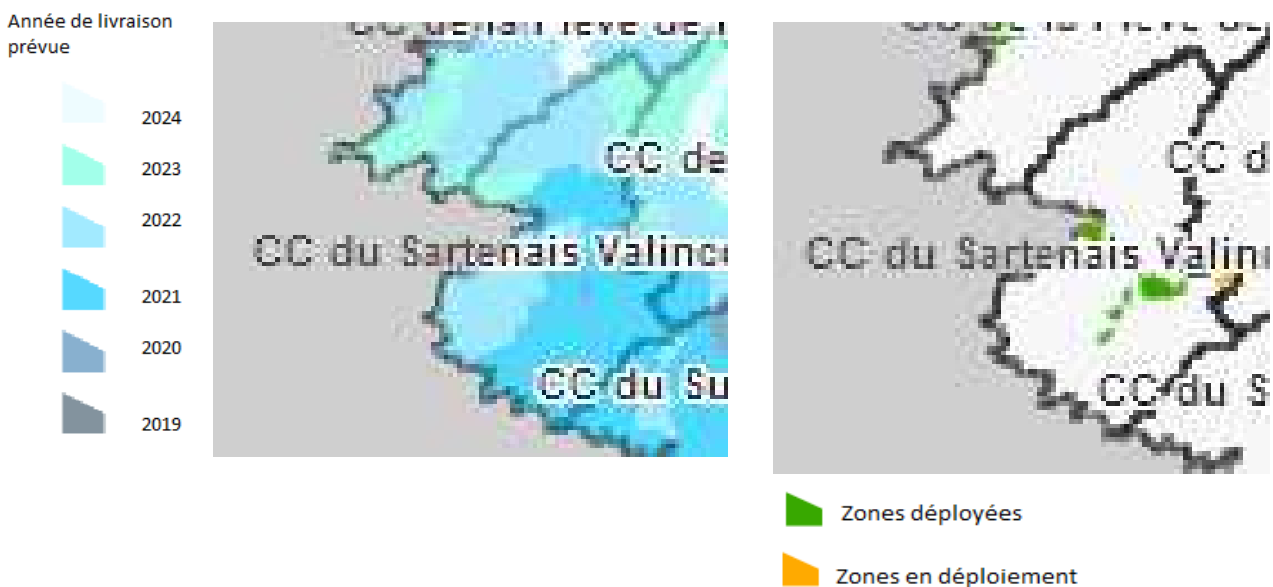
Initiatives

Nombre de logements raccordables à la fibre optique

| | 0 % -10 % | 10 %-25 % | 25 %-50 % | 50 %-80 % | Plus de 80 % |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| CC Sartonais Valinco Taravo | 0 | 610 | 0 | 1561 | 0 |
| Corse-du-Sud | 25 | 678 | 1938 | 6251 | 45223 |
| Corse | 37 | 872 | 2723 | 34769 | 65085 |

Sources : Arcep 2020

Déploiement prévisionnel / déploiement actuel de la fibre optique



Sources : Collectivité de Corse 2021

Territoire en transition

1 Schéma directeur du numérique du PETR - 2020

Sources : Collectivité de Corse 2021